

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA TOULNUSTOUC
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 31 janvier 2001, à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb 3094
10, rue Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 JANVIER 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔTS DE DOCUMENTS.....	1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
M. PATRICK ARNAUD	4
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES RUELLAND.....	8
M. JOHN BURCOMBE	13
M. CHRISTIAN BEAUDOIN.....	24
M. ANDRÉ SIROIS	32
M. DANY GAGNON	36
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GHISLAIN HARRISSON.....	41
M. GILLES DUBÉ.....	55
M. LÉONARD DUBÉ.....	60
M. DONALD FORTIN.....	69
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JACQUES RUELLAND.....	73
M. PIERRE HERVIEUX	80
M. CHRISTIAN BEAUDOIN.....	84
M. JEAN FOSTER	95
M. KARL FORTIN	96
M. ANDRÉ SIROIS	98
M. MARCEL BOURQUE.....	100

SÉANCE DU 31 JANVIER 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique portant sur le projet hydroélectrique de la Toulnostouc proposé par Hydro-Québec.

10 Alors ce soir, nous avons inscrit à la thématique la villégiature, en fait c'est l'utilisation du territoire sous toutes ses formes, villégiature, pourvoirie, accès au territoire, récréotourisme et le paysage.

15 Alors on vous invite si vous avez des questions à vous inscrire au registre qui est derrière. Je vous rappelle que vous avez droit à deux (2) questions par intervention, alors à chaque fois que vous vous présentez devant la Commission, vous pouvez nous poser deux (2) questions. Mais vous avez le privilège de vous réinscrire au registre à nouveau et de revenir nous poser des questions. On appelle les participants dans l'ordre d'inscription.

20 Je vous rappelle également que le 12 mars, nous serons de retour à Baie-Comeau pour entendre l'opinion de la population, des groupes sur le projet Toulnostouc. Alors votre présentation peut être soit sous forme verbale ou soit par écrit.

25 Donc ça nous fera plaisir de vous entendre. Ce sera donc le moment à ce moment-là de nous exprimer votre opinion sur le projet.

Ce soir, nous avons en notre présence le promoteur et les personnes-ressources, donc c'est le temps de leur poser des questions sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion, et je n'accepterai pas que l'on exprime son opinion.

30 Et j'apprécierais également que le plus possible, on s'entende pour limiter le questionnement au thème qui est inscrit ce soir. Je ne refuserai pas toutes les questions, mais s'il y a des questions qui portent sur le thème de demain, je préférerais qu'on réserve ces questions à demain.

35

DÉPÔT DE DOCUMENTS

40 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors j'aimerais demander au promoteur s'il a de documents à déposer ou s'il a des informations qu'il est en mesure de nous transmettre, qu'il nous avait promis de nous transmettre et qu'il est en mesure de nous transmettre maintenant.

45 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Alors nous avons transmis Hydro-Québec, janvier 2001, Informations complémentaires demandées dans l'avis du ministère de l'Environnement du Québec sur la recevabilité de l'étude d'impact.

50

On a déposé un certain nombre de transparents sur la sensibilité des rives, sur le débit réservé, sur le réservoir Sainte-Anne, sur le débit d'infiltration à la digue sud-est du lac Sainte-Anne, les calendriers de réalisation, la main-d'œuvre au chantier, la coupe longitudinale montrant la digue sud-est et puis une étude de Fischer, Franke, March, MacArthur, Sotiropoulos, Increasing fish survival.

55

On a des informations complémentaires demandées aussi dans l'avis du ministère de l'Environnement, et nous vous déposons ce soir une copie des réponses aux questions du fédéral, Pêches et Océans Canada.

60

Nous amènerons des copies supplémentaires lundi en revenant de Montréal. Alors ça, c'est ce qui a été déposé aujourd'hui et ce soir.

Concernant la question sur le nettoyage des emprises pendant l'entretien, ce sera de l'entretien mécanique qui est envisagé pour les emprises de la trois cent quinze (315) kV et de la soixante-neuf (69) kV.

65

Et j'ai toujours en suspens la réponse sur la petite faune. Si vous voulez, je pourrais commencer, il y en aura pour quelques minutes, mais je pourrai le faire après peut-être la lecture de l'introduction.

70

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vais demander, juste avant, au ministère, s'ils ont des documents à déposer? Ministère de l'Environnement.

75

PAR M. YVES ROCHON:

On a déposé le contenu Internet du site du ministère de l'Environnement qui traite du Guide sur la consommation des poissons. On a comme fait une photocopie des pages.

80

Maintenant, on a aussi une réponse à la question qui a été soulevée en rapport aux changements climatiques. Je sais pas si vous voulez que je réponde ce soir ou demain, c'est comme vous préférez.

85

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez y aller.

PAR M. YVES ROCHON:

90

OK. La question est à l'effet de voir comment le ministère était pour diffuser l'information sur le changement de la température de l'eau dans le réseau sur un plan national, en fonction du suivi sur le changement climatique.

95

Après vérification avec le groupe sur le changement climatique, on peut dire qu'actuellement, ce réseau de suivi là n'est pas en place. On travaille à mettre en place un programme de suivi sur les changements climatiques qui va permettre d'identifier des indicateurs qu'on va utiliser pour faire ce suivi-là.

100

Donc on n'a pas encore décidé de quel indicateur exactement on va utiliser.

Une chose est sûre, comme on l'a dit, on va consulter puis moderniser les réseaux de surveillance du climat et des ressources hydriques.

105

Pour ce qui est de l'information, et de la sensibilisation du public, dans le plan, on veut réaliser une vaste opération de sensibilisation auprès du public. On veut réaliser des activités éducatives aussi, soutenir des partenaires aussi qui veulent faire de la formation ou de la sensibilisation et mettre en place un programme de mobilisation des décideurs face à des problématiques qui entraînent des problèmes de changements climatiques.

110

Donc c'est actuellement les éléments, mais on peut dire que c'est actuellement assez embryonnaire, on commence là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE :

115

Ça complète, merci. Est-ce qu'il y a d'autres dépôts de documents?

PAR M. CONRAD DROLET:

120

Le ministère des Ressources naturelles secteur du Territoire, on a déposé une brochure intitulée "La villégiature sur les terres publiques du Québec, renseignements généraux". On a aussi déposé la table des matières du Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public.

125

On a déposé la table des matières du Plan régional de développement de la villégiature de la Côte-Nord. Ces deux (2) derniers documents sont plus édités, mais ils peuvent être consultés dans les bureaux du ministère des Ressources naturelles.

130

Et on a aussi déposé un histogramme illustrant l'évolution de la villégiature sur la Côte-Nord et dans la MRC de Manicouagan depuis l'entrée en vigueur du Plan régional de développement de la villégiature en 93.

PAR LA PRÉSIDENTE :

135 C'est tout pour les dépôts!

Alors maintenant, je demanderais à monsieur Arnaud de nous faire sa courte présentation de la thématique de ce soir. Ah, il y avait les petits mammifères aussi, vous aviez une réponse à nous fournir?

140

PAR M. PATRICK ARNAUD:

De toute façon, c'est les premiers utilisateurs du territoire, alors on va leur donner la primeur!

145

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors bonsoir mesdames, messieurs. Une enquête a été réalisée tant auprès des utilisateurs du territoire, plus de deux cent dix (210) personnes, que des villégiateurs, plus de cent cinquante (150) personnes. Ce sondage a permis de constater que l'amélioration des conditions d'accès et l'addition de nouvelles rives, soixante-dix kilomètres (70 km), associées à l'agrandissement du réservoir, constituaient des répercussions positives sur le développement de la villégiature et des conditions de navigation.

155

Environ cent quarante (140) chalets sont inclus dans la zone d'influence du projet. De ceci, vingt-deux (22) sont concernés par le projet dont une douzaine seraient ennoyés. Tous font l'objet de négociations en vue de compensations.

160

Le récréotourisme! La pêche récréative constitue de loin l'activité préférée des utilisateurs. Elle se pratique sur les lacs et sur la rivière Touloustouc, surtout en aval du barrage du lac Sainte-Anne.

165

La chasse au gros gibier et au petit gibier est fort prisée dans la zone d'influence. Depuis 1992, des expéditions de rabaska sont offertes sur le lac Sainte-Anne et la rivière Touloustouc. L'accès au territoire jusqu'aux installations d'Hydro-Québec est amélioré grâce au pavage de la route du lac Sainte-Anne.

170

Le sentier de motoneige sera relocalisé afin de remplacer le tronçon de la route du lac Sainte-Anne utilisé actuellement. Des propositions de nouveaux tracés sont actuellement en discussion avec les utilisateurs.

175

Le potentiel de pêche dans le nouveau lac Sainte-Anne sera augmenté de cent cinquante kilogrammes (150 kg) par an.

180 Accès au territoire! La route d'accès aux installations d'Hydro-Québec est améliorée. L'accès au secteur sud-ouest du lac Sainte-Anne par la rive ouest de la rivière Toulnostouc est relocalisé. Une réfection du pont du kilomètre 92 et du chemin du lac Fléché est prévue. Nous relocaliserons la route d'accès à la digue sud-est par une nouvelle route qui passera à l'est du lac Lucie.

185 Paysage! La principale modification du paysage viendra du futur réservoir où le paysage de rivière, le paysage riverain, deviendra un paysage de lac, paysage lacustre.

190 Notons également enfin que certaines cascades seront moins spectaculaires mais tout aussi inaccessibles qu'actuellement, donc un paysage non visible par les utilisateurs, à moins de ceux qui s'en approchent très près, mais c'est vraiment très difficile.

Au niveau des pourvoiries, il n'y a aucune pourvoirie touchée par le projet.

PAR LA PRÉSIDENTE :

195

Merci. Maintenant, vous avez de l'information sur le petit gibier, les petits mammifères!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

200

Ce qu'on a fait, madame la Présidente, c'est que suite à la discussion qu'on a eue hier, on a été saisi de la question de l'ennoisement dans la zone du futur réservoir, et nous avons donc réfléchi à la question et nous avons essayé de trouver une solution qui soit la moins dommageable possible à notre sens et qui permette aux mammifères, qu'ils soient gros ou petits, de s'échapper du territoire au moment de l'ennoisement.

205

Donc un petit rappel de ce qu'on a vu dans la zone du réservoir! Il y a une densité d'orignal que nous vous avons indiquée l'autre jour qui est à peu près d'un orignal par dix kilomètres carrés (10 km²). On n'a pas observé de ravage dans cette zone-là.

210

Par contre, on a observé treize (13) colonies de castors dont à peu près quatre (4) colonies seraient situées au fond du réservoir, les autres seraient sur les contreforts du réservoir.

215

On a observé des lièvres, des renards, et au niveau des petits mammifères, il y a un potentiel de petits mammifères, on les a pas tous observés, mais on sait qu'il y en a dans cette région, et ceux-ci sont listés dans le rapport à la page N-23. Alors il y a des loutres, des martres, des belettes, enfin, je les énumère pas tous, parce qu'il y en a à peu près une dizaine.

220 La problématique à laquelle on fait face, c'est qu'il faut déplacer au maximum les espèces avant la mise en eau, afin d'assurer leur protection. Les espèces ne se déplacent pas à des périodes semblables.

225 On a consulté nos pairs et effectivement, il y a des mammifères, comme disait madame Journault, qui se déplacent la nuit, c'est vrai, mais pas tous. Il y en a certains et un nombre assez significatif qui se déplacent le jour. Il y en a qui font de l'hibernation, c'est vrai, mais il y en a aussi, nous a-t-on dit, il y en a beaucoup qui se déplacent au lever du jour ou à la tombée de la nuit. C'est les deux (2) périodes dans lesquelles ils se déplacent.

230 Alors on s'est dit, il faut qu'on essaie d'améliorer notre affaire et on a donc envisagé les mesures suivantes.

235 Donc ce qu'on fait, c'est qu'on a envisagé une séquence de remplissage. Vous vous souvenez, on vous avait dit que le remplissage se ferait à peu près en trois (3) semaines. Ce que je fais – excusez-moi, je l'enlève, parce que je veux bien faire saisir à tout le monde de quoi il s'agit!

240 Il s'agit de remplir la nouvelle portion de vingt-deux kilomètres carrés (22 km²) du barrage. Alors là, on a le barrage du lac Sainte-Anne qui actuellement a pas encore été arasé. Ça, c'est toujours le réservoir et ça, c'est le nouveau barrage de la Toulnostouc qu'on vient de construire, et il y a ici, un batardeau et ici, il y a la galerie de dérivation de l'eau qui assure que pendant la période de construction, il y a toujours de l'eau qui coule dans la Toulnostouc.

245 Donc ce qu'on veut, c'est essayer de remplir ce réservoir en protégeant au maximum la petite faune, c'est-à-dire en la forçant et en essayant de faire en sorte qu'elle s'en aille. Donc la solution qu'on avait envisagée, c'était un remplissage en trois (3) semaines, donc là, on s'est dit, on va regarder ça en fonction aussi du fait que la période de remplissage, ça va être au moment de la crue.

250 Et au moment de la crue, à ce moment-là, c'est évident que les animaux, naturellement, il y a un phénomène qui doit se passer, parce que sinon, tous les ans, les animaux, au moment de la crue, ils seraient tous morts. Donc on s'est dit, on va essayer de leur donner un signal avant-coureur. Donc on a décidé de prendre les mesures suivantes!

255 D'abord, on va faire du bruit, on va essayer de les réveiller, et puis on va déboiser la couronne de récupération, on va déboiser la couronne du lac, vous savez, on a de la couronne qu'il faut déboiser, la zone de marnage, puis on va essayer de récupérer le bois marchand, puis on va essayer de faire ça en automne et en hiver, pour qu'on soit le plus proche de la période.

260 Deuxièmement, on va devancer – on avait prévu commencer le remplissage vraiment trois (3) semaines à peu près avant la crue – on va le devancer d'une semaine pour leur donner un premier signal. Donc fin mars, on va commencer le remplissage.

265 Ensuite, on s'est souvenu qu'il y avait la problématique du débit réservé. Il faut laisser le moins possible le débit réservé à sec, donc on s'est dit, on va atteindre le niveau, on peut commencer à ouvrir la vanne du débit réservé, c'est-à-dire quatre (4) semaines après avoir commencé, donc quatre (4) semaines plus tard, on arrive à ce niveau-là et on envoie le débit réservé. Donc là, on vient de faire tout ce qu'on pouvait pour la faune ichtyenne.

270 Et finalement, on va tranquillement finir le remplissage avec la crue printanière, puis on va faire ça durant les deux (2) mois suivants. Donc tous les mammifères qui auraient pu monter sur les pentes du réservoir qui vont être en haut, ça va être beaucoup plus long pour eux, ils vont avoir beaucoup plus de temps pour pouvoir s'échapper.

275 Donc si on regarde maintenant la deuxième partie de notre remplissage! Vous voyez que là, on était parti à deux cent quatre-vingt-huit mètres (288 m), donc on a commencé à remplir; donc au remplissage, on a fermé la galerie de dérivation, on a fait le bouchon de béton qu'on met dans la galerie pour qu'elle soit définitivement fermée et on a commencé à remplir.

280 Et je vous fais remarquer que le remplissage commence ici, c'est-à-dire que c'est pas tout ça qui se remplit. C'est ici que ça commence. Et on a vérifié sur nos cartes. Les colonies de castors par exemple, il n'y en a pas qui se trouvent là. De toute façon, il y a eu la construction du barrage, il y a eu du bruit, donc les animaux se sont échappés là. Alors qu'ici, au milieu, il en reste donc, ça va prendre un certain temps avant que l'eau monte complètement.

285 Et finalement, quand on arrive à deux cent quatre-vingt-six (286 m), on donne le débit réservé, et vous remarquerez que le volume de ce lac qui est le dixième du lac Sainte-Anne à peu près, en volume c'est peut-être un peu plus, n'a enlevé que deux mètres (2 m) ici. Parce que le lac Sainte-Anne est très grand. Donc ce deux mètres (2 m) a permis de remplir le réservoir.

290 Alors voilà la mesure qu'on a prise et voilà ce qu'on propose. C'est d'étendre un peu le remplissage, et on est sûr qu'on va remplir, parce que si on fait des calculs avec les règles de trois dont on parlait hier, c'est évident qu'avec la masse d'eau qu'on a derrière, on pourrait remplir très très vite. Mais là, on se donne du temps.

295 Et c'est très favorable au niveau du barrage, parce qu'on va faire un remplissage progressif, ce qui va permettre au barrage de bien prendre son assis sur la fondation. Voilà.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

300 Monsieur Arnaud, merci pour eux.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

305 Je vous en prie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ma collègue réussit toujours à faire des gains!

310

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES RUELLAND**

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors j'appellerais monsieur Jacques Ruelland.

320

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Bonsoir madame.

PAR LA PRÉSIDENTE :

325

Bonsoir monsieur Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je représente le Mouvement Au Courant avec mon collègue John Burcombe.

330

J'aimerais d'abord déposer à la Commission un extrait du Rapport du vérificateur général à l'Assemblée nationale qui est daté de décembre 2000, qui s'intitule "Hydro-Québec, difficultés persistantes à exercer mon mandat". Je pense qu'il y a des éléments de ce rapport-là qui sont très pertinents aux différentes commissions et entre autres à celle-ci. Donc je vais déposer à la secrétaire derrière.

335

D'autre part, avant de poser mes questions, je m'inquiète un peu du temps qui nous sera réservé pour la justification.

PAR LA PRÉSIDENTE :

340

Vous avez toute une journée!

PAR M. JACQUES RUELLAND:

345

C'est-à-dire deux (2) séances sur six (6) ou sept (7) séances, là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

350

On va essayer d'être efficace.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

355

J'espère qu'on va arriver à l'essentiel bientôt!

Alors on parle d'aménagement du territoire, je voudrais adresser ma première question à la fois aux représentants d'Hydro et à celui de la MRC, monsieur Blais, concernant les ententes qui ont été passées, l'entente Toulnostouc qui est DA-20.

360

Je me réfère à DA-20. J'ai quelques questions de précisions, de clarification sur les ententes, là, je vais essayer d'y aller assez rapidement. Je sais pas si vous avez le DA-20?

PAR LA PRÉSIDENTE :

365

Je ne l'ai pas devant les yeux.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

370

Je vais vous lire les articles en question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

375

Et ça porte sur l'utilisation du territoire, monsieur Ruelland? Parce que j'aimerais bien consacrer cette soirée à cette thématique. Je pense qu'il y a des gens dans la salle qui souhaitent poser des questions au regard de cette thématique.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

380

Oui, j'en suis bien conscient, mais je sais pas quand je vais arriver à poser mes questions. Et ça me semble toucher directement et globalement l'utilisation du territoire, puisque c'est un projet d'aménagement hydroélectrique, que la MRC juge non seulement pertinent mais intéressant.

385

Je vais essayer de faire ça rapidement, là, quelques clarifications.

On sait que sur Portneuf et Sault-au-Cochon, il y a eu une SOCOM de signée, une société en commandite entre le promoteur et diverses MRC dont la MRC de Manicouagan.

390

Dans ce cas-ci, on parle d'une entente par laquelle la MRC recevra un montant forfaitaire de treize millions de dollars (13 M\$) essentiellement.

Je suis un peu surpris que la MRC ait accepté ça pour deux (2) raisons. D'abord le projet, s'il se réalisait, produirait environ deux virgule six térawattheures (2,6 TWh) par année, semble-t-il, à moins de trois cents (3 ¢) le kilowattheure.

395

Si le projet est amorti sur cinquante (50) ans, on parle de sommes relativement faramineuses. Je me demande comment se fait-il et d'abord, j'aimerais avoir l'opinion des deux (2) parties, comment se fait-il qu'on a préféré signer une entente plutôt qu'une SOCOM?

400

Et comment se fait-il que la MRC – c'est ma première question – comment se fait-il que la MRC convient d'une somme aussi minime pour un projet qui va, s'il se réalisait, entraîner des revenus aussi importants sur sa période d'amortissement?

PAR LA PRÉSIDENTE :

405

Alors monsieur Blais.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

410

Madame la Présidente, effectivement, comme nous l'avons dit à la rencontre de lundi, on a abordé cette question-là de la SOCOM. Évidemment, nous avons eu le même réflexe de se poser la question, est-ce que ce serait intéressant et évidemment payant pour l'ensemble des citoyens de la région de profiter d'une SOCOM pour la Toulnostouc, de la même façon qu'on profite d'une SOCOM pour la Betsiamites!

415

Alors comme j'ai dit, la réponse nous est venue après des discussions qu'on a eues avec le promoteur et également, les maires ont décidé de ne pas risquer. Parce que la SOCOM, c'est toujours un risque.

420

Or comme les argents qu'on doit investir à l'intérieur d'une SOCOM, parce qu'on va être un participant, donc un financier, un participant, un actionnaire, nous n'avons pas, je pense, ce que les maires ont décidé, l'opportunité de prendre des montants importants, parce que si ça génère des montants faramineux, théoriquement, ça va aussi prendre un investissement important. Alors nous n'avons pas voulu prendre de risque de prendre l'argent du public et d'investir ça dans éventuellement des revenus intéressants.

425

Ce qu'on a expliqué dans ce dossier-là, c'est que la dérivation partielle des rivières Sault-au-Cochon et Portneuf, les quantités d'eau dérivées dans les équipements de Betsiamites, c'est des équipements qui sont en place depuis longtemps, qui sont remis en fonction, qui sont entretenus convenablement et qui sont, je dirais, immobilisés depuis nombre d'années. Ce qui n'est pas le cas d'une SOCOM avec la Toulnostouc où les équipements sont neufs, donc il va falloir les payer au cours des années.

430

435 Alors le choix que les élus ont fait, c'est de s'accommoder d'un montant forfaitaire pour aller chercher une compensation qui nous était proposée par Hydro-Québec, ce que nous avons accepté.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

440 Donc si je comprends bien, le projet est jugé risqué financièrement par la MRC? Donc pour ces raisons-là, qui n'investit pas le dix-sept et demi pour cent (17 ½%) du six cents millions (600 M\$) pour devenir, n'aurait pas proposé d'investir le dix-sept pour cent (17%) de manière à devenir copropriétaire d'une partie des installations? C'est ce que je comprends de la réponse. C'est risqué financièrement?

445

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Blais, votre réaction?

450

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

C'est ce que les maires de la MRC ont décidé, lorsqu'ils ont analysé le projet, c'est de ne pas prendre un risque inutile vis-à-vis du projet de la Toulnostouc, parce que les investissements de participation d'actionnaires seraient très importants.

455

Dans la SOCOM, nous sommes actionnaires également. Les montants qu'on a à investir sont moins importants, et les travaux sont moins également importants, et les quantités d'électricité prévues sont quand même aussi moins importantes que celles dans le cas de la Toulnostouc, et c'est pour cette raison-là que le Conseil de la MRC a décidé de ne pas aller dans l'option de la Toulnostouc avec une SOCOM, mais plutôt d'y aller avec une redevance.

460

PAR M. JACQUES RUELLAND:

465 Je sais pas le point de vue de l'Hydro, est-ce que l'Hydro a offert l'une ou l'autre des solutions, des approches à la MRC?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Nous avons déjà traité de cette question...

470

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je m'excuse, j'étais absent.

475

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud.

480

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors effectivement, je confirme exactement les propos de monsieur Blais. Nous en avons discuté, nous avons évalué avec la MRC, donc, les deux (2) solutions, et nous avons, de concert, opté pour la solution d'une compensation.

485

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Deuxième question madame la Présidente. La MRC a passé la résolution 99-184 le 13 octobre 99 dans laquelle elle appuyait unanimement, toutes les municipalités composant la MRC, le projet.

490

Ici, on s'adresse à la MRC, est-ce que le treize ou le dix-neuvième jour d'octobre 99, la MRC connaissait toutes les modalités et toutes les implications du projet, de telle manière qu'elle pouvait l'endosser aussi unanimement?

495

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Blais.

500

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

Oui effectivement, nous avons reçu quand même plusieurs semaines à l'avance le projet type et nous avons analysé, au niveau du conseil des maires, le contenu de ces ententes-là, et nous les considérons intéressantes, compte tenu du contexte d'ensemble.

505

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ce serait possible de déposer cette résolution à la Commission?

510

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Elle est dans l'entente, madame la Présidente, elle est dans le DA-20, l'avant-dernière page.

515

PAR LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors c'est déjà fait!

520

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Donc il n'y a pas eu d'informations supplémentaires depuis un an et demi (1 ½) qui vous auraient permis de réévaluer disons la pertinence ou les avantages du projet?

525 En fait, l'information est stable depuis un an et demi (1 ½), le 13 octobre 1999?

PAR LA PRÉSIDENTE :

530 Monsieur Blais, est-ce qu'effectivement, l'information, vous n'avez pas eu d'autres informations qui auraient fait en sorte de modifier votre résolution?

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

535 Non, nous n'avons pas eu d'informations additionnelles.

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

540 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

545 Merci monsieur Ruelland.

550

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE :

555 Monsieur John Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bonsoir madame la Présidente.

560 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

565 Concernant les chalets, les propriétaires qui seront affectés par l'inondation, il y a
mention de l'Auberge du lac Sainte-Anne, mais j'ai pas trouvé exactement où se trouve cette
auberge, et c'est quoi la problématique de l'accès.

570 Parce que je crois qu'Hydro-Québec indique qu'elle sera forcée à fermer, c'est quoi la
situation avec cette auberge?

PAR LA PRÉSIDENTE :

575 Alors monsieur Arnaud, est-ce que vous pourriez peut-être présenter une carte pour
localiser l'auberge et nous indiquer ce qu'il en est de cette auberge?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

580 Oui. Alors il s'agit d'une auberge qui est située sur des branches du lac Sainte-Anne et
qui était accessible par le barrage du lac Sainte-Anne.

PAR LA PRÉSIDENTE :

585 D'accord. Alors elle est juste au-dessus du barrage?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

590 Elle est juste au-dessus du barrage et donc, on avait accès à cette auberge par la route
qui passe sur le barrage Sainte-Anne.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et maintenant, avec l'ennoisement, on ne pourrait plus y accéder?

595 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Exact. Alors monsieur Tessier va vous faire voir les solutions qui, en ce moment, sont à
l'étude.

600 Si tu peux montrer la solution qu'on est en train de regarder par en bas.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que cette auberge est toujours en opération?

605

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, c'est une auberge qui est utilisée, surtout en été bien sûr.

610 Maintenant, c'est pas une auberge au sens, c'est pas une auberge dans laquelle il y a cinquante (50) personnes tous les jours. C'est une auberge qui est utilisée par des gens qui aiment bien la pêche, la nature. Il y a plusieurs propriétaires aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE :

615 Et ces propriétaires ont toujours l'intention de l'exploiter?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

620 Ces propriétaires sont en discussion avec nous. C'est des nouveaux.

PAR LA PRÉSIDENTE :

625 Et donc, vous avez envisagé des solutions pour permettre l'accès à cette auberge?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

630 C'est-à-dire, actuellement on est dans un processus où on est en négociation avec eux, soit pour les dédommager, soit pour leur redonner un accès.

Donc c'est le processus de négociation qui est en cours en ce moment.

PAR LA PRÉSIDENTE :

635 Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord. Laissez la carte s'il vous plaît.

640 La nouvelle route d'accès qui est marquée sur la carte, en jaune, vers le nord, ce sera quel type de route? Est-ce que ce sera une route en gravier précisément?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

645 Vous faites référence à cette route?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

650 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE :

655 C'est la nouvelle route d'accès que vous allez devoir construire.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

660 Pour le barrage, l'ancien barrage.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors peut-être nous expliquer un peu ce qui est proposé.

665 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors pour l'instant, cette route, c'est une route d'accès qui est envisagée pour les gens qui ont des chalets qui sont situés dans cette zone, et la route permettrait d'avoir...

670 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc en rive droite?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

675 En rive droite, et la route permettrait d'avoir un accès jusqu'au barrage Sainte-Anne, puisque là, à ce niveau-là, l'accès vient d'être coupé.

680 Alors ça, c'est une route, une proposition qui se fait dans le cadre de la réfection du pont du kilomètre 92 et ça, c'est un chemin existant déjà, mais qui était assez dans un état d'abandon assez avancé, et donc l'idée, ce serait de refaire cette route d'accès, ce chemin, de refaire ce chemin. C'est-à-dire de le rendre praticable, de refaire les ponceaux, les ponceaux, c'est-à-dire là où il y a des ruisseaux, des rivières, et de refaire la surface de ce chemin pour qu'il soit praticable.

685

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et cette surface sera refaite...

690

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ce sera un chemin de gravier.

695

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et l'entretien de ce chemin sera assumé par qui?

700 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Actuellement, on n'a pas envisagé, nous, d'entretenir le chemin. On refait un pont, on refait la route, et il y a un certain nombre de villégiateurs qui vont l'utiliser...

705 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et actuellement, les villégiateurs, pour se rendre à la même hauteur...

710 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Actuellement, les villégiateurs passent par là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

715 Par cette route-là, d'accord, par la route rouge. Et qui entretient ce tronçon de route?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

720 Actuellement, Hydro-Québec participe à l'entretien de ce tronçon de route jusqu'à ses installations, donc jusqu'au barrage, avec les autres utilisateurs.

PAR LA PRÉSIDENTE :

725 D'accord. Et dans la situation future, dans ce qui est proposé?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors dans la situation future, c'est évident...

730 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Combien des villégiateurs qui sont sur place vont être touchés par justement la modification du tracé?

735 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors on a un acétate sur les villégiateurs, si vous voulez, on peut le prendre. On parle d'une dizaine de villégiateurs.

740 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

C'est lors de l'enquête qu'on a faite auprès des villégiateurs, on a pu connaître les routes qui étaient utilisées et les directions qui aussi étaient utilisées.

745 Alors on remarque le lac Sainte-Anne qui est ici, le barrage, le réservoir proposé et la rivière Toulnostouc ainsi que le pont du kilomètre 92.

750 Alors on voit la boucle en jaune qui est ici, c'est la même boucle, alors les gens, disons, qui sont situés ici, bien actuellement, ils font le tour via le barrage et puis ils se rendent vers cette voie-là.

Alors que maintenant, les gens mêmes qui sont dans cette situation-ci, ils sont obligés de faire la boucle.

755 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Là, on est autour de quel lac, que je me situe quand je vais vous relire?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

760

Le lac Fléché. Le lac Larose en fait est un petit peu en arrière ici.

Alors avec la relocalisation, les gens qui sont situés ici vont pouvoir utiliser la route du lac Fléché pour se rendre directement à leur chalet et non plus faire le détour.

765 Les autres chalets vont profiter aussi de cette route. Alors il y en a sept (7) ici, il y en a quatre (4) là, on les voit un petit peu où ils sont situés.

PAR LA PRÉSIDENTE :

770

Maintenant, ceux qui sont situés en rive gauche de la rivière, là?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

775

Bien ici, c'est-à-dire, il y a des chalets qui sont ici enoyés, mais eux perdent leur accès dans cette section-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

780

D'accord. Mais est-ce qu'il va rester des chalets dans cette section-là, dans la section juste sous le barrage du lac Sainte-Anne?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

785 Ici?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui.

790

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Oui, il y a deux (2) chalets dans ce coin-là – bien, il y a l'Auberge du lac Sainte-Anne et un autre chalet.

795

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc ces gens-là vont pouvoir se rendre en empruntant quelle route?

800

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Ils auront plus d'accès.

PAR LA PRÉSIDENTE :

805

Aucun?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

810

Ils auront plus d'accès à moins, comme je disais tout à l'heure, qu'on trouve une solution pour leur redonner l'accès. Et comme je disais tout à l'heure, cette solution, en ce moment, est à l'étude.

815

En ce moment, on les a rencontrés, on a proposé, on a commencé à parler avec eux de mesures de compensation. Si on leur enlève l'accès, on leur enlève le chalet c'est bien évident. Donc ce qu'on a prévu, c'est que soit des compensations, mais on est d'accord avec eux qu'on est en train de regarder si on peut leur redonner un accès. Ce serait un accès qui se ferait par ici.

820

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc qui se ferait en rive gauche.

825

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Peut-être pour l'enregistrement, c'est la carte 16.3, trajets empruntés pour accéder aux camps et aux chalets.

830 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Burcombe.

835 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Le coût de réfection de la boucle nord qu'on peut dire...

PAR LA PRÉSIDENTE :

840 De la section qui était en jaune tantôt?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui.

845

PAR LA PRÉSIDENTE :

Le coût de réfection, vous voulez avoir le coût projeté de cette réfection-là?

850 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

De cette route.

PAR LA PRÉSIDENTE :

855

De même qu'hier, il y avait un citoyen à la présentation visuelle qui souhaitait avoir le coût de la réfection du pont du kilomètre 92, est-ce qu'Hydro-Québec, vous avez des informations là-dessus?

860 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Actuellement, on va vous donner des chiffres approximatifs. Vous savez qu'on procède par appels d'offres.

865 Mais disons que la route, c'est à peu près un million (1 M\$), et le pont, on va voir ce qu'on va trouver dans les piliers, mais c'est plusieurs centaines de milliers de dollars.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Burcombe.

870

PAR M. JOHN BURCOMBE:

J'ai une autre question peut-être sur les pistes de motoneiges. Ce sera quoi la relocalisation à faire et encore, ça coûterait combien?

875

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors vous nous avez indiqué, lors d'une séance, que la piste de motoneiges, il y a une piste de motoneiges, vous êtes en discussion pour relocaliser une piste de motoneiges, est-ce qu'on pourrait visualiser ce projet-là?

880

Et avez-vous un ordre de grandeur des coûts?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

885

Oui. Alors on va vous faire voir une carte dans laquelle vous allez pouvoir localiser très bien la partie de la piste de motoneiges qui utilisait la route du lac Sainte-Anne et qui est la partie donc qu'il va falloir relocaliser, puisqu'à partir du moment où cette route va être réfectionnée, elle devient une route qui ne peut plus être utilisée par les motoneiges.

890

Je tiens à préciser que c'est actuellement un sujet qui est en discussion avec les associations. On a participé à de nombreuses consultations.

895

Actuellement, c'est la décision des motoneigistes, la relocalisation. Maintenant, il faut que ce soit réalisable, parce que notre engagement, comme mesure compensatoire, c'est de payer l'installation de cette nouvelle piste.

Alors Michel va vous faire voir exactement les tracés qui ont été envisagés et à la fin, tu pourras donner des ordres de grandeur que tu connais.

900

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

Madame la Présidente, les commissaires, je présente le transparent MG 15.1. C'est tiré du rapport d'avant-projet.

905

On va prendre le temps de bien se situer, il y a beaucoup d'information sur cette carte. Premièrement, vous avez Baie-Comeau qui est ici. La route du lac Sainte-Anne existante, c'est la route rouge qui monte ici en direction du nord, où on arrive au pont du kilomètre 92 et une douzaine ou une vingtaine de kilomètres plus loin, c'est la centrale.

910

De façon à pouvoir vous montrer le plus d'informations sans trop en mettre quand même, c'est une portion de carte.

915

La boucle locale du club de motoneiges de Manicouagan inc. emprunte la route du lac Sainte-Anne ici, parce que l'hiver, il n'y a pas d'entretien, donc c'est enneigé. Eux font l'entretien

pour motoneiges. Et on passe ici sur la route du lac Sainte-Anne. Je vais vous montrer la boucle au complet.

920 On continue ici et lorsqu'on arrive à cet embranchement, on redescend par ce qu'on appelle la route du lac La Loutre comme ceci, et on a ce qu'on appelle à ce moment-là la boucle locale de l'AMMI.

925 Cette boucle est divisée en deux (2) portions pour les fins de notre étude. Cette portion-ci, environ quarante-cinq kilomètres (45 km), qui est utilisée aussi par le sentier Trans-Québec. Le sentier Trans-Québec, c'est un sentier qui comme son nom l'indique, traverse le Québec, en tout cas au niveau de la Côte-Nord, et redescend ici vers Godbout et continue après vers Sept-Îles, et il vient bien entendu de l'est. C'est la Trans-Québec qui n'emprunte pas cette portion-ci.

930 Cette portion-ci, c'est ce qu'on appelle la portion locale qui est affectée par le fait, comme disait monsieur Arnaud, que cette route, lorsque le projet se fera, sera entretenu été comme hiver et ne sera plus disponible pour les motoneiges.

PAR LA PRÉSIDENTE :

935 Cette portion, elle est entre le kilomètre...

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

940 Le kilomètre 45 et 72 approximativement.

945 Dans le rapport, nous avons indiqué des déplacements proposés. Vous voyez le terme proposé, c'est que, comme disait monsieur Arnaud, c'est les associations de motoneiges qui font la motoneige, donc c'est le sentier qu'ils utilisent. On les a consultés lors d'une assemblée générale qui a eu lieu pour voir si un tracé comme celui-ci, pour la Trans-Québec, qui passe de Baie-Comeau et qui s'en va vers Godbout pour se rattacher à l'ancienne Trans-Québec, pouvait être intéressant, et pour la relocalisation de la portion locale. Nous avons ce secteur, une route qui est parallèle, mais à une distance sécuritaire, parce que lorsque vous faites de l'entretien, il faut pas être collé entre la charrue et les motoneiges, donc vous aviez ici une relocalisation potentielle.

950 À titre d'information, ces tracés-là, comme disait monsieur Arnaud, sont à l'examen par les clubs de motoneiges, parce que la nouvelle boucle était très longue et à ce moment-là, ils ont constaté qu'ils auraient un problème d'autonomie au niveau du carburant pour faire cette bouche-là.

955 Donc de concert avec eux, ils nous ont mentionné le problème, nous, on n'est pas là pour qu'il n'y ait plus de motoneiges, donc on a dit, s'il y a un problème, regardez d'autres tracés. C'est ce qu'ils sont en train de faire et ça progresse.

960 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et quant à l'ordre de grandeur des coûts?

965 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

L'ordre de grandeur n'est pas disponible au moment où on se parle. Ça va être fonction de l'endroit où le tracé va passer. Le tracé n'est pas arrêté.

970 Il va falloir franchir quelques étapes avant, et lorsque le tracé va être défini, il va y avoir une évaluation judicieuse du tracé. Mais là, il n'est pas arrêté.

Pour donner un ordre de grandeur mais qui peut être à cinquante pour cent (50%) à côté ou même deux cents pour cent (200%) à côté, je dirais de l'ordre d'un demi-million (½ M\$) à un million de dollars (1 M\$). Mais il faut quand même arrêter le tracé avant.

975

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ces coûts sont en sus du six cents millions (600 M\$)?

980 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Ils sont incorporés au projet.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

985

Ils font partie des mesures d'atténuation.

PAR LA PRÉSIDENTE :

990 C'est bien. Alors monsieur Burcombe, ça répond à votre question, merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

995

Merci. J'aurais une question aussi sur l'entente, je sais pas si monsieur Blais sera ici demain par exemple?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1000

Mais vous pouvez vous réinscrire, parce que j'ai quelques citoyens, là, qui sont inscrits au registre.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1005

Oui, c'est beau.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1010

Je vous invite à vous réinscrire.

CHRISTIAN BEAUDOIN

1015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Christian Beaudoin. Bonsoir.

1020

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Je suis un peu hors d'ordre ce soir, mais c'est des choses qui ont été discutées hier puis qui n'ont pas été beaucoup approfondies.

1025

Je veux un peu parler du secteur à débit modifié qui va être finalement en aval du futur barrage de la Toulnostouc. Dans le rapport d'étude d'impact, on mentionne que cette centrale-là, c'est une centrale de pointe qui va être efficace et utilisée surtout en hiver et pendant les heures de pointe, soit de six heures (6 h) le matin à neuf heures (9 h) le soir et de seize heures (16 h) l'après-midi à vingt et une heures (21 h) le soir.

1030

PAR LA PRÉSIDENTE:

En fait, c'est de six heures (6 h) le matin à neuf heures (9 h) du matin.

1035

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1040

À neuf heures (9 h) du matin, oui, exactement, excusez-moi, il y a deux (2) plages par jour.

1045

Ce qui fait en sorte que le débit va varier entre, ils disent, je crois, deux cent quarante (240 m³/s) et trois cent soixante (360 m³/s), autour de ça, dépendamment si on ouvre une ou deux (2) turbines.

Si on va voir à la page 7-22, il y a le tableau 7.7 qui parle des variations du niveau journalier selon les cycles d'exploitation en pointe.

On parle du régime 1 puis du régime 2.

1050

Le régime 1, c'est ce que je viens d'expliquer en gros. C'est ce qui va se passer la plupart du temps quand on va ouvrir la deuxième turbine pendant l'heure de pointe. Ils ont fait des calculs, à savoir, à tel kilomètre, de combien va varier le niveau d'eau.

1055

Je regarde les variations en mètre dans le secteur en aval de la centrale, le niveau d'eau va varier autour de un point cinq (1,5 m) à un point six mètre (1,6 m) dépendamment des endroits, un point sept (1,7 m) à d'autres, là. C'est une fluctuation qui va se passer matin et soir pendant tout l'hiver.

1060

Un point sept mètre (1,7 m), si je me trompe pas, c'est entre cinq (5 ') et six pieds (6 ') à peu près, c'est quand même pas négligeable.

1065

Puis on parle aussi du régime 2. Le régime 2, c'est à l'occasion, je sais pas combien de fréquence ça arrive dans une année, apparemment c'est surtout le printemps, il va y avoir arrêt complet et redémarrage. Là, ça va engendrer des variations qui peuvent aller jusqu'à trois point neuf mètres (3,9 m). On peut s'entendre autour de quatre (4 m). C'est quasiment douze pieds (12 ').

1070

Ma question est la suivante! Est-ce que c'est beaucoup documenté, les phénomènes de marée en eau douce?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1075

Ou est-ce qu'on pourrait demander peut-être d'abord à Hydro-Québec de nous expliquer comment vont se manifester ces variations de niveaux en aval de la centrale?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1080

Oui. Alors on va vous faire une présentation.

1085

Mais ce que je voudrais, je voudrais juste introduire la présentation en disant que ce n'est pas une centrale de pointe. C'est pas une centrale qui a été construite pour la pointe, c'est une centrale de base qui va être occasionnellement utilisée pour la pointe hivernale comme on en a déjà d'ailleurs parlé un petit peu, je pense, au début de cette audience.

1090

Et donc c'est une centrale qui va venir vraiment faire la pointe en période de pointe, c'est-à-dire quand on passe à la pointe de l'hiver, et qui va aussi pouvoir être utilisée, comme on l'a expliqué, pour de la pointe en été, pendant qu'on fera de la réhabilitation ou de l'entretien d'autres groupes des centrales de la région.

Alors Michel va vous présenter le régime d'exploitation de cette centrale et ce qui se passe à l'aval.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1095

Est-ce que vous pourriez nous indiquer avant les périodes qui sont concernées par ces pointes?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1100

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1105

Ah, Michel Gaudette va le faire, d'accord.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1110

Madame la Présidente, je vais un peu décrire ce que c'est les deux (2) modes de gestion qui ont été mis dans le rapport. Lorsqu'on vous mentionnait que c'était surtout ça qui se passerait, ce n'est pas le cas.

1115

Je vous réfère à la page 3-39, je vais vous lire le texte. On a dit, outre la gestion qui avait été déjà décrite, parce qu'on a une gestion qui est usuelle, c'est une centrale, comme mentionnait monsieur Arnaud, qui est une centrale de base, facteur d'utilisation de soixante pour cent (60%). C'est le facteur moyen pour nos centrales d'Hydro-Québec de base. Le texte est le suivant:

1120

"Outre la gestion annuelle décrite – je vous fais grâce des paragraphes précédents – précédemment, on pourra, en période de grande demande de puissance de la période hivernale à la crue printanière, adopter une gestion de deux (2) pointes distinctes par jour."

Donc ce scénario ou ce patron 1 est employé lorsque la demande dans l'énergie est importante.

1125

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est combien de jours dans la période?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1130

C'est les périodes de grand froid qui peuvent être variables d'une année à l'autre. On parle de plusieurs jours à quelques semaines. C'est l'ordre de fréquence.

1135 Le deuxième scénario, ou patron numéro 2, a été indiqué pour montrer vraiment le cas le plus extrême qui pourrait survenir. On parle d'un arrêt complet de la centrale et on aurait besoin de pousser nos machines jusqu'à trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m³/s) qui est le débit maximal qu'on peut sortir, parce qu'il y aurait une demande exceptionnelle qui se fait là.

1140 Ça veut dire que c'est un délestage de centrale qui est survenu. On était à zéro, et il faudrait repartir à trois cent soixante (360 m³/s).

Des délestages, ça peut arriver quelquefois dans la vie d'une centrale, donc c'est relativement rare.

1145 Je peux montrer à la Commission la figure qui montre la pointe qui était décrite en vous indiquant la page du rapport aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 Ces grandes demandes, les pointes de grandes demandes se manifestent en janvier?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1155 En général.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1160 On dit que le 14 janvier, autour du 14 janvier, c'est souvent une journée de forte demande d'énergie hydroélectrique.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Cette année, on l'a eue fin décembre. Ça a été un peu décalé.

1165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais en 1999 en tout cas, c'était le 14 janvier! Ça, je m'en rappelle.

En 2000, c'était le 12 je pense. Je suis pas sûre, mais c'est autour du ça.

1170 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Je vais vous présenter deux (2) transparents. Un transparent que vous avez déjà vu, la figure 2, "Principales composantes du projet". On vous rappelle que la centrale est située ici.

1175 Et ce que je vais vous indiquer comme information, les variations maximales qui ont été indiquées, qui ne sont pas nécessairement fréquentes, comme je le mentionnais tout à l'heure, de un point sept mètre (1,7 m), c'est à cet endroit-ci.

1180 Plus on va s'éloigner de la centrale, plus l'amplitude va diminuer. On peut être rendu à un mètre à cet endroit-ci. Les chiffres exacts sont dans le complément.

Et plus on va descendre et se rapprocher du réservoir de Manic-2, plus l'amplitude va diminuer.

1185 Je vous montre la variation de débit, lorsqu'on doit répondre à une forte demande. C'est le transparent MG 4.5.

Cette figure est une figure analogue à celle du rapport avec une information additionnelle qui a été ajoutée.

1190 Ici, c'est minuit, le temps. Donc sept heures (7 h), six heures (6 h) du matin. Ici, c'est le débit qui est turbiné à la centrale. Et ce qu'on montre, en période de très forte demande, on va, à ce moment-là, lorsque les gens se lèvent le matin, ils commencent à utiliser de l'électricité.

1195 À ce moment-là, on peut être obligé de fournir, en plus de tous les besoins qu'il y a en hiver, de pousser à ce moment-là le deuxième groupe. Ici, c'est seulement un groupe qui fonctionne et on l'a mis à un débit tel que le rendement de la machine est optimal, parce qu'il y a une certaine efficacité, c'est comme un moteur de voiture. À un moment donné, si vous avez le pied au plancher, ça consomme plus d'essence, vous connaissez un petit peu le principe.

1200 Et ce qui arrive, après que les gens soient partis au travail, la demande naturellement diminue et le soir, lorsqu'il y a un retour, les gens, soit qu'ils fassent leur lavage en plus de manger, etc., il y a une autre demande.

1205 Mais comme on est en période de grand froid, il y a aussi une demande importante qui fait qu'on est obligé de pousser nos machines.

1210 La variation de niveau était, dans ce cas-là, de un point sept mètre (1,7 m) à la centrale. Et puis cinq kilomètres (5 km) plus bas, je pourrais vérifier les chiffres, mais je vous dirais, elle est peut-être rendue d'un mètre (1 m).

Et c'est une fluctuation comme on a dans toutes nos centrales. C'est pas des effets de marée en eau douce. C'est toutes nos centrales, lorsque vous mettez plus d'eau dans la rivière, le niveau monte.

1215 Mais ce n'est pas un choc d'eau. C'est un niveau qui monte et qui ensuite redescend. Ce n'est pas problématique au niveau de l'utilisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220 Sur le temps, ça s'étale comment, cette variation?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

La montée se fait en quelques minutes.

1225

PAR LA PRÉSIDENTE:

En quelques minutes, d'accord.

1230

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

Oui, c'est relativement rapide, mais c'est une élévation du plan d'eau et non pas un plan d'eau qui viendrait vous frapper. Donc c'est une élévation.

1235

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Monsieur Arnaud, concernant la gestion de pointe pendant l'été, on sait que la vente de cette énergie-là, c'est intéressant, elle présente des intérêts, parce que ça se vend à des prix hors de l'ordinaire pour les états du nord-est américain.

1240

Alors compte tenu de cette information, combien de jours pendant la saison estivale estimez-vous qu'il y aurait de la gestion de pointe pour répondre à cette demande d'énergie?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1245

Votre question, madame, est très pertinente. Mais actuellement, je dirais que la centrale Toulnostouc s'insère dans le parc d'Hydro-Québec et la gestion de pointe qui est envisagée est plutôt envisagée comme une gestion de pointe dans l'ensemble du parc de la Manicouagan.

1250

Donc si effectivement, il y a de l'énergie qui est vendue aux États-Unis en été, comme vous dites, à cause de l'air conditionné qu'on consomme à New York et qui est effectivement un bon négoce, on ne peut pas du tout prétendre actuellement que la centrale Toulnostouc va être la source d'approvisionnement de cette énergie.

1255

Actuellement, je pense qu'on peut, un peu comme en hiver, dire que ce sera quelques jours, voire quelques semaines qu'elle sera utilisée en pointe, parce qu'elle est entourée de centrales qui sont en très bon état, mais qui sont quand même des centrales relativement âgées et qui nécessitent un entretien préventif beaucoup plus fréquent qu'une centrale comme la centrale Toulnostouc qui je pense, pendant les dix (10) premières années, ça va être un entretien par an, puis pas plus.

1260

Alors c'est pas une énergie de pointe qui est destinée aux États-Unis, c'est tout le réseau qui envoie aux États-Unis quand on vend aux États-Unis.

1265

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1270

Donc si je comprends bien, cette gestion de pointe ne pourrait pas entraîner, ne pourrait pas entraver la sécurité d'un pêcheur qui serait en aval sur le bassin de la rivière au moment – d'abord on est l'hiver, je comprends qu'on est en hiver?

1275

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Là, vous feriez référence aux pêcheurs en été, je pense?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1280

Oui, non, mais la gestion de pointe se fait surtout l'hiver?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1285

Oui. Mais en hiver, un pêcheur qui serait en train de pêcher à travers la glace, oui.

Non, il n'y aurait pas de problème. C'est une augmentation d'un mètre (1 m) qui se fait sur une période quand même – vous savez, d'abord le pêcheur, il est pas juste à la sortie des turbines, bon. Et puis très rapidement, l'impact réel qu'on sent est relativement peu significatif.

1290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beaudoin, vous avez une autre question?

1295

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

J'en ai plus qu'une autre, mais je reviens à la question de départ.

Le tableau 7.7 que j'ai photocopié à partir de leur rapport, à la page 7-22, la centrale, en passant, est à quel kilomètre sur la rivière? 53.8?

1300

Je regarde ce qui est écrit là, de une (1) à deux (2) turbines, soit de cent vingt (120 m³/s) à trois cent trente-six mètres cubes-seconde (336 m³/s), il y a des variations de un point sept (1,7 m) qui se font sentir plus de dix kilomètres (10 km) plus bas. C'est pas ce que j'ai entendu tantôt.

1305

Moi, je trouve que c'est quand même beaucoup. C'est très loin d'être naturel. Il y a sûrement des impacts importants qui vont toucher les espèces qui vivent là, d'autant plus que l'hiver, c'est une période normalement d'étiage où ce que les rivières dorment, puis il fait froid. Là, on va avoir des crues en plein hiver.

1310

Je le sais pas comment les espèces qui sont là vont survivre à ça, elles vont sûrement trouver ça dur un petit peu.

1315

Ce que je tenais à rectifier, c'est qu'à moins qu'il y ait une erreur dans leur tableau, moi, je vois la fluctuation sur plus de dix kilomètres (10 km). Ça, c'est dans l'utilisation normale.

C'est tu une erreur qu'il y a dans le tableau ou c'est comme ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1320

Monsieur Arnaud.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1325

Comme je vous disais, j'avais pas les chiffres sous les yeux, monsieur a raison, nos informations du tableau 7.7.

1330

Je vous disais à un moment donné que ça passe à un mètre (1 m), ça prend le kilomètre 37. Donc ça prend seize kilomètres (16 km) pour que l'effet se soit estompé.

Deuxième élément d'information, de façon moins occasionnelle que qu'est-ce que ça va être dans le futur lorsque la centrale va être là, la rivière a connu des fluctuations beaucoup plus importantes, parce que dans la rivière, il y a déjà eu des crues qui étaient de l'ordre de huit cents mètres cubes-seconde (800 m³/s).

1335

Et là, on parle de variations qui vont se situer entre cent vingt (120 m³/s) et trois cent soixante (360 m³/s). Donc la rivière a connu des marnages plus importants lors de crues printanières.

1340

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1345

Une crue printanière, c'est très différent que deux (2) crues par jour. Une crue printanière, ça se fait sentir, ça augmente tranquillement, ça peut devenir bien bien gros, puis ça réduit par après.

1350

Ça peut s'échelonner sur trois (3) semaines qu'ils prévoient remplir leur réservoir. C'est pas le même phénomène que deux (2) fois par jour, une crue. C'est, à mon avis, très différent. On parle pas de la même affaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et votre crainte, vous, c'est par rapport à quoi, par rapport à l'habitat?

1355

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bien, les espèces qui vivent là, elles vont en arracher, je pense, un petit peu.

1360

L'autre question que je poserais à titre très personnel, en tant que pêcheur, ça serait tu plus rentable d'aller pêcher sur le baissant ou sur le montant?

Vous pouvez pas répondre!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1365

Merci monsieur Beaudoin.

1370

ANDRÉ SIROIS

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur André Sirois. Bonsoir monsieur Sirois.

1375

PAR M. ANDRÉ SIROIS:

Bonsoir. Moi, j'ai un camp où l'auberge que vous avez parlé tantôt. Je suis à cinq kilomètres (5 km) du bord. J'aurai plus d'accès. Ça, j'en faisais mon deuil.

1380

Mais qu'est-ce que j'entends parler dernièrement, ils vont prendre le vieux chemin qui passe en avant de mon camp, ils vont passer quasiment sur ma galerie pour aller fournir les deux (2) autres camps à l'autre bout!

1385

Moi, je m'avais isolé pour avoir la paix, mais là, m'a avoir du va-et-vient tout le temps. Pour moi, mon territoire de chasse est coupé en deux (2), puis j'aurai plus rien à faire là, rien qu'à regarder le monde passer, parce qu'il va y avoir de l'asphalte jusqu'au 90. Après ça, le monde va monter: ah, j'en ai un petit bout à faire, m'a aller faire un petit tour dans ce bout de chemin-là!

1390

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Alors vous êtes du côté de l'auberge?

1395

PAR M. ANDRÉ SIROIS:

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400

Vous faites partie des cinq (5), on parlait...

PAR M. ANDRÉ SIROIS:

1405

Trois (3).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1410

Des trois (3) chalets qui sont situés, oui, on pourrait le remonter.

PAR M. ANDRÉ SIROIS:

1415

Quand l'Hydro, qu'il y a eu les séances d'information au commencement, ils ont dit qu'ils nous aideraient à nous relocaliser, puis juste avant la chasse, ils ont venu me rencontrer, un négociateur, puis j'ai trouvé par après que ça a été – c'est des hommes d'affaires, ils savent où aller. Ils nous ont "plogués" tout de suite, ils ont été, comme ma femme a dit, ils sont arrogants un peu, ils savent où qu'ils vont.

1420

Quand j'ai revenu de la chasse, j'avais discuté avec d'autres gens qui ont le même problème que moi. C'est pas tout à fait les mêmes affaires qu'ils nous disaient au commencement à aller à la fin.

1425

Là, le dernier négociateur que j'ai vu, monsieur Croft, après la chasse quand j'ai revenu, il m'a dit que ça se peut qu'ils fassent une digue au cap de pierre, qu'ils reprennent le vieux chemin qui passe au lac Québec qui se rend au camp Périgny.

1430

Ça, c'était une idée, là, je trouvais ça pas si pire, parce que c'est encore loin de moi. Puis l'autre bout, je l'ai tout entretenu, puis je suis capable de continuer à l'entretenir.

Mais là, qu'est-ce que j'ai entendu en fin de semaine, ils ont monté au camp en motoneige puis là, ils sont prêts à passer sur ma galerie de camp pour aller desservir les deux (2) autres. Moi, je suis pas intéressé à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435

Alors monsieur Arnaud, est-ce que vous êtes en mesure de confirmer ou d'infirmer ce que monsieur dit? Peut-être pourriez-vous localiser le chalet de monsieur?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1440

Je pense que pour l'instant – je pense qu'il est au chalet numéro 17. Je pense que monsieur Sirois est à l'emplacement numéro 17.

1445 Je pense que si Hydro-Québec a une nouvelle solution qu'elle envisage et que cette solution vienne perturber l'emplacement numéro 17 où monsieur Sirois a donc une résidence, je pense qu'Hydro-Québec va se faire un devoir d'aller le voir et de discuter avec lui.

Il y a aucun doute là-dessus, c'est notre politique, elle est appliquée équitablement avec tout le monde.

1450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et est-ce qu'on peut penser qu'Hydro-Québec va faire tout en son pouvoir pour éviter de passer tout à côté de la galerie de chez monsieur Sirois, ou autre chose?

1455 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1460 Écoutez, je pense que notre politique, c'est de traiter les gens au cas par cas. C'est pas une politique qui est appliquée d'une façon autoritariste en disant c'est ça nos critères, c'est comme ça qu'on est, alors écoutez, si ça passe à trois mètres (3 m), notre critère, c'est cinq mètres (5 m), mais c'est pas ça qu'on fait!

Au cas par cas, on juge la problématique, on juge les impacts, et je peux assurer monsieur Sirois que vous serez traités équitablement.

1465 **PAR M. ANDRÉ SIROIS:**

1470 Parce que quand j'ai eu la première rencontre, c'était: tu prends ce montant-là, tu t'en vas ou tu prends rien, on va t'éliminer. J'ai deux (2) témoins, puis c'est ça que ma femme a dit, il y avait des points qu'il était arrogant, puis ce monsieur-là prenait sa retraite. Je sais pas si ça lui frottait sur le dos.

1475 J'ai fait venir monsieur Croft qui était supérieur à lui. Puis lui, il m'a offert un "pick up" pour laisser l'autre bord de la rive, mais j'ai dit, quelle sorte de "pick up" tu vas me fournir là! Une voiture de l'Hydro? Il a dit non, il dit, un autre chasseur, mais moi, je veux pas aller faire du mécanique à toutes les fins de semaine là!

1480 Puis ils savent que sur le barrage, quand les voitures restent là, quand le monde redescend du bassin, soixante-dix pour cent (70%) sont défoncés, ils ont été dévalisés. Puis moi, quand je vas à mon camp de chasse, c'est pour un mois. Moi, c'est ma place que je vas en repos, je m'en vas pas dans le sud.

1485 Puis là, on a des grosses contraintes à cause de ça. Moi, ça me faisait rien qu'ils me faisaient pas de chemin, mais j'avais la paix, là. C'est pour ça que je m'avais isolé dans le bois comme ça. J'entretenais mon bout à partir du monsieur Gagnon du camp Périgny.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous, est-ce que vous seriez ouvert à être relocalisé?

1490 **PAR M. ANDRÉ SIROIS:**

Bien, leur première proposition, c'était ça, qu'ils allaient nous aider à nous relocaliser. Mais relocaliser où? C'est plein de villégiateurs tout le tour. Je suis pas pour aller m'implanter au centre, m'a me faire haïr comme la peste, c'est ça les chasseurs.

1495

C'est pour ça qu'on était dans un coin assez isolé, on était bien. Moi, pour ma part, rester là, j'ai pas de problème avec ça, mais qu'ils viennent pas me passer sur la galerie!

1500

Parce qu'eux autres, ils ont de l'air de calculer juste les camps que j'ai là, puis mes "watches", mais j'ai mis du temps, ça fait dix-sept (17) ans que je suis là, que j'entretiens mes chemins, tout ça. Eux autres, ils vont rien que passer le "bull", quasiment tout est fait, mon bout à moi, là.

1505

Là, je suis pas prêt à ça, là. Ils calculent pas ça, le temps que j'ai mis là, ensemençer mes lacs, puis tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui monsieur Arnaud.

1510

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je réaffirme qu'on passera pas sur sa galerie! Et qu'on le rencontrera, on discutera, et ce sera dans une ambiance, pas de "forcing".

1515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors voilà, vous avez l'engagement d'Hydro.

1520

PAR M. ANDRÉ SIROIS:

Merci.

1525

DANY GAGNON

PAR LA PRÉSIDENTE:

1530 Monsieur Dany Gagnon. Bonsoir monsieur Gagnon.

PAR M. DANY GAGNON:

1535 Bonsoir. Je suis propriétaire de l'auberge, un des propriétaires de l'auberge.

On a eu des négociations avec l'Hydro, puis là, on a entendu comme parler avec monsieur Sirois, comme il a dit, un nouveau chemin, un nouveau tracé pour le chemin.

1540 Ce que je voudrais savoir, qui va entretenir le chemin? Moi, j'entretenais sept kilomètres (7 km), je serais pas prêt à entretenir disons dix (10 km) ou douze kilomètres (12 km) de plus à mes frais.

J'aimerais savoir comment ça va marcher.

1545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1550 Alors comme je disais précédemment, il y a actuellement depuis quelques jours, on regarde un nouveau tracé. On regarde de redonner un accès pour l'instant à la région de l'Auberge Sainte-Anne.

1555 En général, je pense que l'idée que nous avons, c'est d'aménager le chemin. En général, on ne s'engage pas dans l'entretien des chemins, de ces chemins-là, puisqu'on les réaménage et pendant un bon nombre d'années, ils sont vraiment très praticables sans gros entretien.

Donc c'est un peu comme la politique du lac Fléché.

1560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous faites l'aménagement mais par la suite, vous laissez le soin...

1565 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Aux utilisateurs de s'organiser entre eux pour voir et s'organiser pour faire l'entretien.

1570 Mais un chemin qui est bien conçu n'a pas un entretien très coûteux. Parce que nous ne sommes pas utilisateurs de cette zone, madame. C'est la raison pour laquelle en principe on n'entretient pas les chemins.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gagnon.

1575

PAR M. DANY GAGNON:

Puis comme monsieur Sirois aussi, on a rencontré disons le négociateur d'Hydro-Québec, il a offert certaines choses, puis avec entre parenthèses, certaines menaces aussi, là. C'est ça, c'est ça ou ton bail peut être cassé, ou des choses de même qui ont été dites, là.

1580

Ça fait que là, je voudrais savoir si c'est courant dans tous les vingt-deux (22) ou vingt-trois (23) chalets ou les trois (3) qui étaient sur la pointe qu'on s'est fait faire la même chose, je voudrais savoir si c'est une pratique courante.

1585

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud, quelle est la politique de votre maison lorsque votre entreprise, lorsque vous négociez avec des citoyens qui sont déplacés lors de la réalisation de vos projets?

1590

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Bon, je comprends la préoccupation des villégiateurs, madame la Présidente. Nous avons une équipe de négociateurs qui rencontrent des gens qui ont – finalement, on vient un peu en concurrence puisqu'ils sont utilisateurs de terres de la Couronne avec des baux qu'ils ont obtenus de la part du ministère et nous, nous venons avec l'idée d'installer des aménagements hydroélectriques pour le bien de la collectivité sur ces mêmes territoires. Donc on est tous les deux (2) des utilisateurs.

1595

Et quand il s'agit donc du bien public, au bout d'un moment, si le projet est déclaré bien public, il peut y avoir un processus effectivement d'expropriation en finale si on n'arrive pas à un accord.

1600

Donc effectivement, je comprends la réaction et je comprends que les gens parlent de menace ou qu'ils puissent se dire qu'on fait de l'intimidation, mais je pense pas que c'est comme ça que travaille notre équipe.

1605

Notre équipe met les cartes sur la table, et quand on met les cartes sur la table, il faut bien en arriver à un moment à dire, si on n'arrive pas à un processus de négociation, on sera obligé de faire intervenir les règlements qui actuellement régissent les terres de la Couronne.

1610

Alors moi, ce que je peux vous assurer, c'est que nous avons rencontré, dans le cadre de cette étude d'impact, à plusieurs reprises nous rencontrons monsieur Croft; monsieur Croft nous a expliqué systématiquement qu'il rencontrait chacun des villégiateurs, qu'avec chacun des villégiateurs il prenait la peine de faire une évaluation, une évaluation qui n'est pas faite par lui personnellement, mais qui est faite par un bureau de Baie-Comeau, pour évaluer la valeur de remplacement s'il s'agit d'un chalet qui doit être ennoyé ou d'un utilisateur qui n'aura plus accès.

1615

Et ensuite, s'ajoute à ça un certain nombre de valeurs de compensations pour la perte du bien-être finalement, à moins qu'on décide de trouver une relocalisation possible.

1620

Alors je pense que c'est un processus qui est quand même relativement acceptable et qui est très acceptable à notre avis, parce qu'on ne fait pas seulement que considérer le fait de la perte de l'immeuble, mais on considère aussi la perte de jouissance qu'amènent nos installations.

1625

Quant au malaise qui peut exister chez les villégiateurs, parce qu'on a dit simplement, le processus pourrait aboutir à l'application de la Loi d'expropriation, bien, c'est comme ça qu'est faite notre loi, et je dois dire qu'on est obligé d'avertir les gens sans les menacer. C'est notre politique, madame.

1630

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1635

PAR M. DANY GAGNON:

Une dernière question aussi. Moi, je suis pour le projet, mais que les chalets qui sont pas réglés, il faudrait pas que ça se règle un coup que ça commence à inonder aussi, là.

1640

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors quand entendez-vous conclure avec les citoyens qui seront perturbés par la réalisation du projet si le projet se réalise?

1645

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Actuellement, madame la présidente, nous avons entamé des négociations depuis déjà plusieurs mois. Nous ne finaliserons aucune entente tant et aussi longtemps que le deuxième décret n'est pas octroyé.

1650

Et aujourd'hui, à l'heure où on se parle, je pense que les ententes de principes sont conclues avec la moitié des intéressés. Donc nous avons très bon espoir d'arriver à une entente rapide.

1655

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Gagnon.

1660

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1665 Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez une personne qui reçoit, qui pourrait recevoir les plaintes de citoyens qui pourraient prétendre ne pas avoir reçu toute l'attention désirée ou le ton désiré lors d'une rencontre, est-ce que vous avez un bureau à cet effet?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1670 Il existe, madame Journault, il existe à Hydro-Québec un, j'allais dire un ombudsman, quelqu'un qui s'occupe justement des plaintes des citoyens.

1675 Mais je pense que dans un premier temps, le premier conseil que je donnerais à quelqu'un qui considère qu'il a été maltraité, ce serait de s'adresser à la région. Et vous avez un bureau régional d'Hydro-Québec ici. Je pense que ça serait la première porte d'entrée.

Là, on me fait savoir aussi que l'administration de projets qui actuellement est en charge du projet Tounustouc, qui est la même administration de projets que le projet Sainte-Marguerite, pourrait aussi recevoir ces plaintes.

1680 Mais sachez que quand des gens se considèrent comme maltraités par des employés d'Hydro-Québec, il y a des définitivement un service à Hydro-Québec qui s'occupe de régler ces cas-là.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1685 Merci.

1690 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Moi, j'aimerais savoir de monsieur Drolet, je crois, du MRN, j'aimerais savoir s'il y a plusieurs lots de villégiature de disponibles dans la région, dans le secteur ici.

1695 **PAR M. CONRAD DROLET:**

1700 Dans le secteur où est le projet, au plan régional de développement de la villégiature, c'est le territoire de gestion 4, et dans ce territoire-là, le territoire est accessible au premier requérant, selon certaines modalités, là. Mais de façon générale, le territoire est ouvert.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705 Il y a encore de la place pour du développement?

PAR M. CONRAD DROLET:

Oui.

1710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Je vous suggérerais une pause de dix (10) minutes et après quoi, on va revenir avec les citoyens inscrits au registres.

1715

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1720

**REPRISE DE LA SÉANCE
GHISLAIN HARRISSON**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725

J'appellerais monsieur Ghislain Harrisson s'il vous plaît. Bonsoir monsieur.

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

1730

Bonsoir madame la Présidente, mesdames les Commissaires.

Toujours problème d'entretien de chemin!

1735

Tout à l'heure, monsieur Arnaud a dit qu'il allait mettre environ un million (1 M\$) sur la route qu'on a appelée la route jaune. Plusieurs centaines de milliers de dollars sur le pont du quatre-vingt-douze (92) kilomètres.

1740

La route jaune en question va comporter environ six (6) ou sept (7) ponts, petits ponts ou calvettes, dépendant de la grosseur du cours d'eau, plus le pont du quatre-vingt-douze (92) kilomètres.

1745

J'aimerais savoir si, dans un premier temps, le pont du quatre-vingt-douze (92) kilomètres va être homologué, c'est-à-dire certifié par les ingénieurs de Ponts et Chaussées. C'est l'alinéa a) de ma première question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il faut pas trop d'alinéas! Alors monsieur Arnaud, qu'en est-il?

1750

PAR M. PATRICK ARNAUD:

J'ai pas la réponse à la question, mais je vais l'obtenir avant la fin de cette soirée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1755

D'accord. Monsieur Otis.

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

1760

Si vous permettez, madame la Présidente, je peux répondre du mieux que je peux à la question de monsieur.

Tous les ponts sont sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles.

1765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Même le pont de la rivière au kilomètre 92?

1770 **PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

C'est le ministère des Ressources naturelles qui a, par des inspections, pris la décision, du secteur Forêt, je précise, qui a pris la décision, pour des raisons de sécurité, de fermer actuellement le pont de la rivière Toulnostouc par des inspections.

1775 Graduellement, la dégradation a fait baisser la charge possible, la capacité portante, j'essaie de trouver les bons termes, et puis il y a un (1) an ou deux (2), on l'a déclaré dangereux. Et l'année passée, on a fait poser des blocs à l'entrée du pont pour empêcher la circulation.

1780 Lorsque le pont sera rénové, le ministère des Ressources naturelles secteur Forêt a d'ailleurs offert le pont à un moment donné pour être démantelé, parce que les poutres étaient bonnes, la surface de roulement était bonne, c'est, comme je disais à quelqu'un, si tu as plus de jambes, même si tu as les épaules bien larges, puis tu as du bon coffre, mais tu as plus de jambes, tu tiens pas debout! C'est le problème du pont actuellement. On a eu différentes discussions.

1785 Hydro-Québec s'engage à réparer le pont. Selon les informations que j'ai eues, il devrait atteindre une capacité portante de trente-cinq tonnes (35 t). Ce sont des informations qui m'ont été transmises par personne interposée.

1790 Lorsque le pont sera rénové, il sera inspecté et validé par une équipe d'ingénieurs civils responsable des ponts à la grandeur de la province, qui font le suivi...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1795 Et qui relèvent de?

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

1800 Du ministère des Ressources naturelles. Hydro-Québec pourra l'afficher, l'ingénieur qui va signer les plans et devis à la réfection pourra dire, bon bien moi, je garantis ce pont-là pour X tonnes, mais il va être inspecté quand même.

Puis la capacité portante va être affichée.

1805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ce pont demeurera la propriété du ministère des Ressources naturelles?

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

1810

Tout pont, tout ouvrage fait sur les terres du domaine public devient la propriété, devient une propriété publique, comme les chemins d'ailleurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1815

D'accord. Alors vous avez affiché, monsieur Arnaud, une diapositive du pont.

Monsieur Harrisson!

1820

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

J'aimerais rappeler, madame, à la Commission que trente-cinq tonnes (35 t), c'est pas suffisant pour passer une pelle mécanique, à peu près toutes les pelles mécaniques que les contracteurs ont présentement dans la région, une pelle qui travaille, ni une grosse, ni une petite. Un engin de même, ça pèse soixante-dix-sept mille quatre cents livres (77 400 lb).

1825

Donc en homologuant le pont s'il homologué, il faut qu'il le soit dans le sens qu'un contracteur ne passera pas là-dessus à cause des assurances s'il n'y a pas une certification de pont.

1830

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il est prévu que ce type d'engin passe sur le pont, est-ce qu'il serait prévu, dans le cadre des travaux, qu'un engin supérieur à un poids de trente-cinq tonnes (35 t)?

1835

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Bien, si le pont est fait pour trente-cinq tonnes (35 t), on prévoit pas qu'il y ait plus que trente-cinq tonnes (35 t) qui passent dessus.

1840

Maintenant, je suis tout à fait au courant que le pont devra être inspecté et que le pont devra recevoir après sa réhabilitation des autorisations. Ça, il y a aucun doute, c'est évident.

1845

Maintenant, les pelles mécaniques, au niveau du poids exact des pelles mécaniques, je vais obtenir, je vais demander aux gens de projets de me faire état du poids des pelles mécaniques qui sont utilisées traditionnellement sur les chantiers.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1850

Mais qui va emprunter ce pont?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1855 Les villégiateurs qui ont des chalets situés au nord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1860 Mais dans le cadre des travaux qui seraient réalisés par Hydro-Québec, est-ce que ce pont pourrait être emprunté?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1865 Ce pont fait pas l'objet, n'est pas emprunté pour les travaux, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1870 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est vraiment un pont qui va être utilisé par des villégiateurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1875 Et est-ce que pour l'exploitation forestière, ce pont pourrait être utilisé par des charges plus lourdes que trente-cinq tonnes (35 t)?

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

1880 Bien, il est évident, madame la Présidente, qu'une capacité portante de trente-cinq tonnes (35 t) peut suffire pour des camionnettes avec remorque ou des petits véhicules. Mais qu'un fardier, par exemple, avec un D8 ou une grosse pelle mécanique ne pourra pas passer.

1885 Le pont sera pas assez solide selon la capacité portante pour supporter ça.

1890 Pour des exploitations forestières, en l'occurrence il y en a pas de planifié dans le plan général d'exploitation de volume marchand à court ou moyen termes. Si jamais l'industriel concerné par le Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier doit faire de l'exploitation forestière dans quelques dizaines d'années, il devra, à ce moment-là, refaire une réfection et un renforcement du pont. Puis de toute façon, il faut que ce soit rénové, ça peut pas durer cent (100) ans, là, pour passer des véhicules lourds.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895

Et vous, monsieur Harrison, qu'est-ce qui vous laisse croire qu'il y aurait des charges supérieures à trente-cinq tonnes (35 t)?

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

1900

Bien ça donne quand même tout près de quatre-vingts kilomètres (80 km) de route. Alors il va sûrement y avoir un entretien un jour ou l'autre à faire.

1905

Il est déjà arrivé justement environ cinq kilomètres (5 km) à l'ouest de ce barrage-là, il y a présentement un énorme trou qui a été fait, ça a été miné par en dessous, le terrain était glaiseux, c'est énorme, on parle entre les deux (2) rives du trou, on va dire, on parle de presque huit (800 pi) ou neuf cents pieds (900 pi), puis ça a une centaine de pieds de creux, là.

1910

Donc s'il arrive des choses de même, puis on n'est pas capable de passer de l'équipement pour réparer le chemin, on a de l'air fin, ceux qui ont des chalets en haut!

1915

Il faut qu'on soit capable de rentrer de l'équipement. Et puis actuellement, à trente-cinq (35) tonnes, comme je vous dis, monsieur Arnaud semble pas croire mes poids, pourtant ils sont officiels, c'est les poids d'une pelle mécanique, une Caterpillar modèle, je pourrais vous le donner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1920

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je voudrais apporter deux (2) précisions.

1925

Je confirme que j'ai demandé le poids d'une machine pour entretenir la route, donc je l'attends.

1930

Actuellement, notre engagement, il faut bien qu'on soit clair, notre engagement actuellement, c'est de refaire en sorte que ce pont soit viable. Alors comme l'a dit très justement le représentant du ministère, c'est une structure qui est en bon état, on l'a dit, le tablier est acceptable, est en bon état, mais on va refaire les piliers.

1935

Donc c'est dans cet esprit qu'on refait le pont. Et actuellement, nous avons eu des discussions avec Abitibi qui aurait pu être un utilisateur - on essaie toujours de partager les frais - et nous avons actuellement pratiquement l'assurance d'Abitibi qu'ils n'utiliseront pas ce pont pour des fins d'exploitation forestière avant quinze (15) ou vingt (20) ans.

1940

Donc on a déjà quand même une bonne période devant nous. Ils ont pas dit qu'il le ferait dans quinze (15) ou vingt (20) ans, mais pour les quinze (15) ou vingt (20) prochaines années, c'est sûr qu'ils l'utiliseront pas.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1945

Monsieur Arnaud, vous allez réparer la route qui est de l'autre côté du pont?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

1950

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

Donc là, vous allez devoir apporter de la machinerie?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1955

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1960

Quel genre de machinerie va être utilisée pour réparer cette route-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1965

De la machinerie pour réfectionner les routes. Il va y avoir des pelles mécaniques, et on me dit, je viens de recevoir la réponse et je vous la communique, on me dit que trente-cinq tonnes (35 t), c'est le poids d'une très grosse pelle mécanique pour réfectionner la route. Alors c'est ce qu'on ma dit.

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

1970

Madame la Présidente, c'est le poids d'une 330 BL, c'est une pelle mécanique standard.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1975

C'est pas suffisant, une pelle mécanique standard?

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

1980

C'est ce que je dis, c'est une pelle mécanique standard.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Je pense qu'on se comprend pas, là.

1985 Ce que je comprends de la réponse de monsieur Arnaud, c'est que le poids d'une pelle mécanique...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1990 Bien là, on me dit, une grosse pelle mécanique, c'est trente-cinq tonnes (35 t). C'est la capacité portante qu'on va assurer au pont par la réfection des piliers, et c'est le type de pelle qu'on utilise pour l'entretien des routes et pour la réfection des routes.

1995 À part ça, je pense qu'il va y avoir, pour la réfection de la route, des camions qui vont devoir passer, mais je suis moi-même assuré que les camions, on n'a pas besoin de camions de soixante-dix tonnes (70 t) pour réfectionner une route de ce type-là. On peut très bien faire avec des camions de moins de trente tonnes (30 t).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000 Monsieur Harrisson, est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

2005 Je sais pas si on peut appeler ça une question, mais j'aimerais mettre la Commission au courant de la situation que je suis présenté, moi, que la situation que le barrage, le nouveau barrage, dans quelle situation je vas être finalement. Et on est une quinzaine dans le même cas.

2010 On a présentement des chalets au nord-ouest du barrage actuel. Nous, on a entretenu la route avec la participation d'Hydro-Québec à partir du zéro (0) kilomètre à aller au cent cinquante (150) kilomètres, c'est-à-dire le barrage actuel. On est environ trois cents (300) chalets, puis on avait une association.

2015 On avait une barrière où on demandait une contribution volontaire aux gens qui passaient. Il y avait énormément de gens de l'extérieur qui venaient.

2020 À trois cents (300) chalets, on payait une carte de membre, ceux qui voulaient; ça nous donnait un peu de sous pour entretenir le chemin, et Hydro-Québec avait des installations en haut, elle en fournissait aussi. La compagnie forestière également, un peu Donohue à l'époque avant Québec North Shore.

Maintenant, avec le projet, nous, on se retrouve entre quinze (15) et vingt (20) chalets qui vont devoir emprunter la route jaune. Comme je disais tout à l'heure, c'est soixante-quinze (75 km) ou quatre-vingts kilomètres (80 km) avec six (6) ponceaux plus un pont majeur.

2025 Hydro est prête à mettre un million (1 M\$) ou quelque chose de même là-dessus, plus des
centaines de milliers de dollars sur le pont et puis après ça, arrangez-vous! À quinze (15) ou vingt
(20) chalets, malgré que je ne doute pas qu'ils vont faire une très très belle route, ils ont pas
l'habitude de faire les affaires de travers, il reste qu'après le premier printemps, les gens vont
2030 circuler dans le mou un peu, le terrain est pas encore sec, des choses de même, et puis après le
premier printemps, la route va commencer à se dégrader sérieusement, et au deuxième printemps,
oubliez ça, il y en aura plus.

Et à quinze (15) ou vingt (20) chalets, nous, on avait un chemin d'accès qui nous
appartenait peut-être pas, mais moi, j'ai construit mon camp dans ce secteur-là justement parce
2035 qu'il y avait un barrage et qu'étant donné qu'il y avait un barrage, il y aurait un entretien de chemin
minimal de fait.

Dans toute l'histoire du Québec, puis même celle de la planète, j'ai essayé de trouver, j'ai
jamais vu ça, j'ai jamais trouvé d'endroit où on s'est trompé de place pour faire un barrage!

2040 Ça fait que comme je vous dis, je me suis construit là parce qu'il y avait un chemin et
aujourd'hui, bien, dans quelques années, j'aurai plus de chemin. C'est un problème majeur pour
moi et pour plusieurs présentement.

2045 Puis c'est un entretien minimal qu'on demandait, que ce soit gratté deux (2) fois ou trois (3)
fois par été, c'est tout ce qu'on voulait avoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050 Monsieur Blais, est-ce que vous ne pensez pas qu'une situation comme celle-là mériterait
d'être examinée dans le cadre du fonds qui vous serait versé dans le cadre de l'entente
Toulnustouc?

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

2055 Cette question-là, madame la Présidente, comme beaucoup d'autres questions vont être
examinées dans le cadre du fameux treize millions (13 M\$) de la Toulnustouc qui va être déposé si
les autorisations sont données à la MRC, dans un délai, on pense assez rapproché.

2060 Le conseil de la MRC agit à titre, selon les dispositions du Code municipal du Québec, agit
à titre de corporation municipale du territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes où sont situés
environ deux mille cinq cents (2500) villégiateurs, environ quatre-vingt-sept (87) places d'affaires, et
tous ces gens-là sont répartis à la grandeur du territoire qui a environ trente-neuf mille kilomètres
carrés (39 000 km²). Ça vous donne peut-être une idée de l'étendue du territoire.

2065 Alors il y a toujours les questions d'équité qui se posent lorsqu'on fait une action dans une
portion de territoire pour un payeur de taxes, est-ce qu'on doit aussi faire la même action pour un
autre payeur de taxes situé dans un autre secteur!

2070 Ce sont des éléments de réflexion que le conseil de la MRC a depuis plusieurs années. On avait d'ailleurs déjà demandé à maintes occasions au ministre responsable des terres publiques de nous concéder certains montants relatifs aux redevances des droits de coupe, des droits forestiers, pour être en mesure justement d'assumer un certain entretien minimum des chemins principaux.

2075 Alors c'est toutes des questions sur lesquelles on a réfléchi. Il y aura sûrement des orientations qui vont être prises. On prévoit également évidemment laisser un montant au TNO, à ce territoire-là, donc ce grand village de trente-neuf mille kilomètres carrés (39 000 km²) peuplé de deux mille (2000) habitants, saisonniers, et on aura sûrement des bonnes réflexions à avoir là-dessus.

2080 Présentement, il y a pas de décisions finales qui sont faites par rapport à ce sujet-là, mais c'est effectivement une problématique importante, du fait que c'est au niveau population, notre territoire, le deuxième en importance au niveau population dans la région, après la ville de Baie-Comeau.

2085 Alors c'est effectivement préoccupant. Par contre, ce n'est pas une municipalité, c'est un territoire.

2090 Et le législateur nous permet d'agir dans le territoire selon les moyens que l'on a et les seuls moyens qu'on a présentement, c'est de prélever une taxe d'administration générale pour le peu de services qu'on y donne. C'est-à-dire les services vraiment minimum exigés par la loi.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2095 Monsieur Blais, vous nous avez parlé d'équité, justement, est-ce que vous mettez en tête de liste les projets qui sont soumis par les citoyens et qui seraient de nature à compenser pour un impact qu'ils auraient, qu'ils devraient subir suite à la réalisation des travaux, étant donné que les sommes d'argent que vous allez recevoir sont dues au fait - bien, que vous allez recevoir si le gouvernement du Québec donne l'autorisation - sont reliées tout à fait directement à la réalisation des travaux?

2100

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

2105 Ah effectivement, comme je vous disais, c'est une réflexion d'importance. Parce qu'on aura de toute façon à tenir compte de l'équité, parce qu' imaginez-vous qu'il y a déjà eu d'autres projets qui sont situés, qui ont été réalisés ailleurs que celui-là présentement dans différents domaines d'ailleurs et qui sont venus perturber l'organisation spatiale que les gens avaient faite au niveau de leur territoire.

2110 Alors ces gens-là n'ont jamais été compensés pour diverses raisons.

Maintenant, si on s'aligne vers un projet comme ça où on va arriver avec une compensation particulière parce que c'est ce projet-là, c'est-à-dire qu'à quelque part, il va y avoir une réflexion très

importante à faire à l'effet que ceux qui n'ont pas été compensés dans le passé vont revenir nous demander justice.

2115 C'est dans ce sens-là que je vous dis qu'il y aura une question d'équité. C'est que si on fait un programme, le programme devra s'appliquer dans à peu près l'ensemble du territoire et donner réponse à des gens au niveau de l'organisation du territoire.

2120 Présentement, nous avons une espèce de petit programme interne qui est une aide que l'on accorde à des gens qui ont une agglomération d'au moins dix (10) chalets situés à une certaine distance et qui se sont inscrits au rôle d'évaluation foncière, et ces gens-là reçoivent un montant minime, j'en conviens, mais qui fait partie un peu d'une aide à l'entretien de ce chemin-là.

2125 Un des critères, c'est que l'organisation admissible ne doit pas être subventionnée de quelque façon que ce soit par quelqu'un d'autre. Donc ce sont des gens qui sont aux prises complètement seuls avec l'entretien d'un grand bout de chemin forestier pour se rendre à leur territoire de villégiature.

2130 La problématique des chemins forestiers, elle est importante. Mais le conseil aura à prendre des décisions, je pense qu'ils devront être équitables pour l'ensemble des citoyens.

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

2135 Si je peux amener des informations complémentaires, madame la Présidente, pour éclairer cette problématique-là!

2140 Comme j'expliquais cet après-midi, ce secteur-là a subi des opérations forestières entre vingt (20) et quarante (40) ans. Si on prend la rive ouest, si on traverse le pont à partie de l'est, on s'en va vers l'ouest et on prend tout le territoire qui se situe du côté - je sais pas trop, rive gauche ou rive droite, mais le secteur ouest...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145 La rive droite.

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

2150 Si on regarde le courant en descendant, donc ça devient la rive droite. Ce secteur-là a subi des opérations forestières entre les années soixante et les années quatre-vingt.

2155 Bon, ce secteur-là est parsemé de vieux chemins forestiers. Si on prend l'historique des coupes forestières et des vieilles cartes, je suis convaincu que les villégiateurs, les chasseurs et pêcheurs de ce coin-là connaissent les vieilles "trails" ou les vieux chemins. C'est vrai qu'il y a beaucoup de rénovations à faire.

2160 Puis c'est ce point-là que je trouve important, pour que la Commission en soit informée. Suite à la fermeture du pont du quatre-vingt-douze (92) kilomètres, en collaboration avec l'Association des chasseurs et pêcheurs Manic-Outardes, le ministère des Ressources naturelles a subventionné un chemin de contournement, une bretelle d'accès. C'est pas un chemin de classe 1, c'est pas une autoroute 20, loin de là, mais au moins à ce moment-là, le territoire sur la rive droite de la rivière Toulnostouc qui était pénalisé, parce que le pont était fermé, c'est devenu accessible.

2165 Je prétends pas que c'était facile, c'est des vieux chemins qui sont fermés, puis il y a des calvettes de sautées, etc.

2170 Mais les informations qu'on a reçues l'année passée, suite au chemin de contournement, c'est que les gens pouvaient se rendre. Bon, ça fait qu'il y a quand même une bretelle - c'est sûr qu'il faut que ce soit, il y a un minimum d'entretien - mais il y a quand même une bretelle d'accès, le territoire est pas complètement inaccessible.

2175 Après le départ de toutes compagnies forestières, où ce qu'ils passent, ils font des chemins, ils font des ponts, ils font des calvettes, quand les compagnies sont parties, c'est le lot de tous les villégiateurs, des chasseurs et des pêcheurs, un peu comme monsieur Blais disait, pour renchérir sur ce que monsieur Blais disait, bien, c'est des dizaines de milliers de kilomètres carrés, des dizaines de milliers de kilomètres de chemins aussi que les gens entretiennent à la sueur de leur front puis avec bien de l'imagination puis de la petite machinerie, etc.

2180 Mais il n'y a pas de programme pour entretenir tous les chemins forestiers à la grandeur de la province ou à la grandeur du territoire de la Côte-Nord. Ça coûterait une fortune.

2185 Ça fait que si ça peut vous éclairer, c'est de bonne guerre que c'est les utilisateurs qui entretiennent après le départ d'une compagnie. Et pour ce territoire-là, je voulais vous informer qu'il y a une bretelle de dépannage qui a été faite il y a deux (2) ans, en collaboration avec l'Association de chasseurs-pêcheurs. Par Manic-3, ils se trouvent à rentrer par le chemin de Manic-3, par le lac Qu'appelle qu'on appelle, c'est le nom du lac où ce que ça passe, puis ça a donné accès pour dépanner, étant donné que le pont était fermé. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2190 Alors monsieur Harrison, on a une ouverture, en tout cas, on prend en considération votre crainte du côté de la MRC.

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

2195 Merci madame. Je vais passer à ma deuxième question.

J'aimerais savoir si au Québec, il existe une loi qui dit que lorsqu'un citoyen a une compagnie ou une corporation qui quitte des lieux qu'il a exploités, qu'il doit remettre les choses le plus naturel possible? Au plus naturel possible.

2200 Pour peut-être préciser ma question! Moi, j'ai un chalet, je veux m'en départir, j'appelle le ministère, puis je leur dis, mon chalet, je le veux plus, qu'est-ce qu'il va me dire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2205 Alors monsieur Drolet.

PAR M. CONRAD DROLET:

2210 On va vous demander de remettre le terrain dans l'état le plus naturel possible.

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

Puis est-ce que c'est une loi?

2215 **PAR M. CONRAD DROLET:**

C'est dans la réglementation du ministère, mais ça se rapporte aux chalets.

2220 Je pense, il y a plusieurs lois sectorielles qui exigent, entre autres au niveau des mines ou des gravières ou autres, de remettre les terrains dans un état...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225 Mais dans le cas particulier de monsieur Harrisson!

PAR M. CONRAD DROLET:

2230 Au niveau des chalets, c'est au niveau de la réglementation du ministère, la Loi sur les terres du domaine public et sa réglementation.

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

2235 Puis au niveau d'un barrage qu'on se sert plus? D'un évacuateur de crues qu'on se sert plus, on peut tu le laisser là quand on n'en a plus besoin?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2240 Ministère de l'Environnement.

PAR M. YVES ROCHON:

2245 Comme tel, il n'y a pas rien, à ma connaissance, qui spécifie ce cas. Par contre, lorsqu'un propriétaire de barrage désire fermer son barrage, l'enlever de là, il y a eu des cas dans le passé qui existent. Il n'y a pas de cas comme tel qui a été sous le champ de la juridiction de l'évaluation des impacts, mais au niveau des 22 qu'on dit, au niveau de la Loi sur la qualité de l'environnement, souvent ce qui arrive, c'est qu'un barrage, il est délaissé ou il coûte plus cher à entretenir que de
2250 l'enlever, donc il y a des propriétaires, ou souvent c'est le ministère qui va demander au propriétaire d'enlever le barrage parce qu'il est dangereux.

Et à ce moment-là, le propriétaire doit faire, en vertu d'une autorisation au niveau de la loi, on dit l'article 22, il doit remettre le barrage ou le site du barrage en état naturel.

2255 Mais ça, c'est pas comme telle une obligation, c'est analysé au cas par cas. Parce qu'il peut arriver où ce qu'on pourrait obliger le propriétaire, à plutôt rénover son barrage puis à pas l'enlever. Ça dépend, c'est pas dicté la façon de faire dans la loi.

2260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous dites que c'est la Loi sur la qualité de l'environnement?

2265 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, c'est en vertu de la loi qu'on va demander à un propriétaire de barrage, on va donner une autorisation au propriétaire de modifier, s'il a à enlever son barrage, on va dicter un certain nombre d'éléments là-dessus.

2270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et la Loi sur la sécurité des barrages, est-ce qu'elle contient certaines dispositions à cet égard-là?

2275 **PAR M. YVES ROCHON:**

Il faudrait que je vérifie. Il faut comprendre que la Loi sur la sécurité des barrages a été adoptée, mais le règlement n'est pas en vigueur. Il devrait l'être très bientôt.

2280 Maintenant, effectivement, cette loi-là classe un certain nombre de barrages sur le point de vue de la sécurité.

Je ne crois pas que cette loi-là oblige...

2285

PAR LA PRÉSIDENTE:

Une remise en état...

2290

PAR M. YVES ROCHON:

... naturelle, si on voudrait. La loi vise plus à s'assurer que les ouvrages respectent des standards sur le point de vue de la sécurité.

2295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce que vous pourriez vérifier ce point-là et en informer la Commission?

2300

PAR M. YVES ROCHON:

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2305

Merci. Oui monsieur Otis.

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

2310

Moi, je pourrais pas répondre pour le barrage, je pourrais par contre répondre pour d'autres installations, par le Règlement sur les normes d'interventions en forêt publique.

2315

Je sais pas si ça peut éclairer monsieur, le site de camp par exemple, lorsqu'Hydro-Québec aura terminé, au lac Amariton, le Règlement sur les normes d'interventions oblige de remettre en état le site de camp. S'il y a utilisation de gravière, ouverture de gravière, ensuite cette gravière-là, il doit y avoir un régalinge et réétendre de la matière organique et reboisement. Ça doit être remis en état.

2320

Ça fait que si on pense à des choses comme ça, la Loi sur les forêts, puis le Règlement sur les normes d'interventions obligent de remettre ça en état.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2325

Donc il y a possibilité pour les nouveaux ouvrages, même obligation pour les nouveaux ouvrages, généralement, de prévoir comment, à la fin de leur vie utile, ils vont être enlevés ou en tout cas, on va s'assurer que ça ne dégrade pas l'environnement.

2330

Mais en ce qui concerne les ouvrages orphelins, des anciens barrages, c'est surtout dans ce sens-là qu'on aimerait savoir s'il y a un programme gouvernemental pour faire en sorte - bien gouvernemental, je peux pas imaginer autre chose que le gouvernement, là - qui pourrait aider à remettre ces ouvrages-là dans un état qui nuise pas aux citoyens, aux usagers du milieu.

Vous pouvez vérifier ça aussi?

2335 **PAR M. YVES ROCHON:**

Oui tout à fait. Il faut comprendre qu'effectivement, en même temps que le gouvernement ou le ministère de l'Environnement a rédigé sa Loi sur la sécurité des barrages, il a fait un état de situation - c'était une recommandation du Rapport Nicolet - il a fait un état de tous les barrages, 2340 identification des barrages orphelins. On a la liste des barrages orphelins, je vais vérifier quel en est le suivi là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2345 Monsieur Harrisson, merci.

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

2350 Merci.

GILLES DUBÉ

PAR LA PRÉSIDENTE:

2355 Monsieur Gilles Dubé. Bonsoir.

PAR M. GILLES DUBÉ:

2360 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir les Commissaires, bonsoir messieurs et mesdames.

Moi, j'aurais une question sur le fameux chemin de contour. J'ai bien aimé le monsieur 2365 avant moi, il m'a donné des idées là-dessus. Ma question s'adresserait aux gens de l'Hydro.

Quand ils vont donner, et on trouve que c'est important, ce montant-là, un million (1 M\$) pour le chemin, puis peut-être, je sais pas, trois-quatre cent mille (300 000 \$-400 000 \$) pour le pont, ça commence à être de l'argent, qui va surveiller les travaux de ce chemin-là?

2370 C'est pas que j'ai pas confiance au contracteur, mais moi, j'aimerais savoir, j'aimerais voir aussi, il doit y avoir, pas la soumission, mais au moins voir qu'est-ce que l'Hydro demande pour ce chemin-là. Lorsqu'on les a vus faire, travailler, ils ont levé des ponts, puis ils mettent des tuyaux - des tuyaux, c'est très bon, ça pourrait pas - c'est ça que je me demande, parce que pour être plus au courant, les deux (2) ponts du Duggan et du Poirier, c'est deux (2) ponts avec des 2375 approches de bois et des ponts de fer, avec des choses de fer.

C'est certain qu'il faut qu'ils fassent ces ponts-là aussi, c'est pas comme le pont de la Toulnostouc, mais c'est un pont qui est assez profond aussi. C'est des bons ponts.

2380 Moi, je voudrais savoir, ma question, est-ce qu'on va pouvoir voir c'est quoi les travaux qu'Hydro va imposer au contracteur qui va refaire le chemin?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385 En fait, il y a deux (2) sous-questions. Est-ce qu'Hydro-Québec, comment Hydro-Québec compte assurer la surveillance des travaux qui seront faits?

 Puis deuxièmement, est-ce que les devis sont accessibles ou sont disponibles aux citoyens?

2390

PAR M. PATRICK ARNAUD:

 Dans le cas de travaux de réfection du pont ou de la route, nous avons, à Hydro-Québec, comme vous savez, une administration de projets qui est en charge du projet et dans cette administration de projets, il y a un groupe qui fait la supervision, la gérance et la supervision des travaux.

2395

 D'ailleurs, quand on a regardé les galettes, il y a un item qui est spécifiquement la gérance de chantiers, la supervision des travaux. Donc de ce côté-là, c'est pas des contrats qui vont être donnés à des entrepreneurs puis on ira voir quand vous aurez fini.

2400

 C'est des travaux qui sont suivis par des inspecteurs et vous inquiétez pas de ce côté-là, les travaux seront de qualité et nous veillerons à ça.

2405

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Est-ce que cette surveillance est quotidienne?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2410

 Régulière et quotidienne, madame.

 Plus que ça, je dirais même que, je rajouterai peut-être un petit renseignement supplémentaire au bénéfice de vous-même et de votre collègue d'avant qui est monsieur Harrison, nous allons faire la réfection de ce chemin en 2002 et nous quittons le chantier, normalement, vers le fin de 2005.

2415

 Il est bien évident que si en 2003, la route était pleine de trous, nous nous ferions un devoir de la réparer de nouveau.

2420

Mais on pense pas que c'est ce qui va arriver. Donc jusqu'en 2005, on est sur place. Donc monsieur Harrison peut être tranquille, la route sera bien réparée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425

Alors ceci est un engagement de votre part?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2430

Ah oui, ça, c'est un engagement, absolument.

2435

La deuxième chose, la deuxième question que vous avez posée, je pense que nous avons un processus d'appel d'offres qui va aboutir sur des soumissions, mais je dois dire qu'il y a ce qu'on appelle des autorisations sectorielles qui doivent être obtenues du ministère de l'Environnement, et je pense qu'à travers ce processus, monsieur peut être rassuré que les travaux vont être faits dans les règles de l'art. Alors voilà la réponse d'Hydro-Québec.

PAR M. GILLES DUBÉ:

2440

C'est bien, j'ai une autre question. Cette question-là va s'adresser à monsieur Blais de la MRC ou monsieur Otis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445

Vous allez commencer par me l'adresser à moi.

PAR M. GILLES DUBÉ:

2450

Oui, excusez-moi madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parce que c'est moi qui décide.

2455

PAR M. GILLES DUBÉ:

OK, c'est bien.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2460

Mais vous lui donnez un tuyau, là!

PAR M. GILLES DUBÉ:

2465 C'est parce que nous autres, on a travaillé beaucoup dans ce chemin-là énormément. On a eu connaissance, on sait que ça coûte de l'argent entretenir des chemins. On a eu aussi des feux, même ils venaient charger sur le pont, des gros avions sur le lac Caribou. Il y a eu deux (2) feux.

2470 Avant, on pouvait passer par le chemin, il passait, il y a eu des transports de matériel et d'hommes par le chemin qui était carrossable avant, entretenu par nous autres...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2475 Excusez-moi, le chemin, c'est toujours le chemin jaune...

PAR M. GILLES DUBÉ:

2480 Le chemin jaune qu'on passe par Toulnostouc. On avait fait des ponceaux, parce qu'on n'avait pas de quatre par quatre (4 x 4), on avait des "pick-up". Comme disait monsieur, on se débrouillait.

2485 Mais eux autres, ils ont venu avec des autobus. C'est certain, le feu était pris. Ça coûte moins cher - en hélicoptère, parce qu'il y a tout le temps une question de coût, c'est tout le temps ça qu'ils regardent. Mais aucun entretien. Ils ont brisé le chemin, envoie par là.

2490 C'est pour ça que mettons, puis on voit les gens d'Hydro qui vont mettre quasiment un million cinq cent mille (1 500 000 \$) sur un chemin, pourquoi pas s'entendre - c'est vrai qu'Hydro-Québec, c'est une compagnie privée et qui appartient aussi aux Québécois - pour quelle raison pas s'entendre avec cette compagnie-là, avec la MRC?

2495 Ils vont avoir des fonds, ils vont avoir de l'argent, ça va rapporter de l'intérêt, ça. Ça doit pas coûter des cent mille piastres, ça, s'entendre avec Hydro. Parce que quand l'asphalte va arrêter, l'Hydro va avoir un "grader" probablement pour gratter, pour aller jusqu'à la ligne - pourquoi pas s'entendre avec eux autres, puis deux-trois (2-3) fois durant l'année ou deux (2) fois, passer un coup de "grader"? C'est toute ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500 Est-ce qu'Hydro va passer par là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2505 J'ai donné la position d'Hydro-Québec, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Voilà. Mais monsieur, tantôt on a invité monsieur Blais à considérer cette préoccupation-là en priorité, puis il a montré sa bonne foi de ce côté-là.

2510

PAR M. GILLES DUBÉ:

J'espère qu'ils ont bien compris.

2515

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'imagine qu'ils ont bien entendu.

PAR M. GILLES DUBÉ:

2520

Ça va être tout.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

2525

Lorsque je faisais tout à l'heure mention de l'équité, madame la Présidente, c'est à peu près ça que je voulais dire.

Là, il y a ce cas-là, il y a l'autre cas, il y aura un autre cas. Et des cas, il y en aura toujours des cas, parce qu'il y a deux mille cinq cents (2500) utilisateurs des terres publiques dans un espace de trente-neuf mille kilomètres carrés (39 000 km²).

2530

Alors peu importe le moment de l'année, de la période ou du quaternaire qui est arrivé, à quelque part il y a des gens qui vont vouloir, et c'est tout à fait justifiable, la MRC ne questionne même pas ça, et c'est la raison pour laquelle on demandait au gouvernement, monsieur fait état justement des incendies, on demandait, nous, au gouvernement de maintenir le mieux possible l'ensemble du réseau principal de chemins forestiers, on invoquait justement des interventions en cas d'incendie, d'interventions lorsqu'il y a un incendie de forêt. On tenait en compte les touristes, les chasseurs, les pêcheurs.

2535

Dans le fond, ce qu'on voulait, c'était de constituer une espèce de fonds de réserve, un peu comme monsieur Dubé le propose, où on pourrait intervenir et réparer ponctuellement certains endroits où les calvettes, les ponts sont brisés, etc., puis faire un entretien minimum sur les principaux chemins forestiers, pour permettre justement cet accès-là à ce territoire-là de trente-neuf mille kilomètres carrés (39 000 km²).

2540

Et la réponse qu'on a eue, et on la comprend également, l'équité ne sera pas respectée à l'échelle du Québec. On s'enfarge toujours dans la question de l'équité.

Ce qui est équitable pour nous, quand on parle à Québec, est-ce que c'est équitable pour l'ensemble des Québécois! Et lorsqu'on parle à Ottawa, est-ce que c'est équitable pour l'ensemble des Canadiens!

2550

2555 Alors l'équité est un gros problème et nous, au niveau de la MRC, je sais que les maires sont très conscients de toute cette problématique-là, et on essaie, depuis nombre d'années, d'essayer de trouver des solutions. On va encore se poser des questions, parce que les gens vont toujours continuer, malgré les dispositions légales, monsieur Otis faisait état tout à l'heure, qu'il va toujours y avoir des gens qui vont être en demande, et c'est normal, quand on est dans un territoire de ce type-là.

2560 On va essayer de donner des réponses et de faire des actions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Dubé.

2565 **PAR M. GILLES DUBÉ:**

Merci beaucoup.

2570

LÉONARD DUBÉ

PAR LA PRÉSIDENTE:

2575 Alors j'inviterais votre homonyme, monsieur Dubé, monsieur Léonard Dubé.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

Bonsoir madame la Présidente, mesdames, messieurs; et aussi l'assistance.

2580 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

2585 **PAR M. LÉONARD DUBÉ:**

Première des choses, madame la Présidente, j'aimerais avoir votre consentement peut-être sur quelque chose, une sorte de parlementaire élogieux que je pourrais exprimer avant mes questions.

2590 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2595 Tout d'abord madame la Présidente, je voudrais vous présenter mes meilleures félicitations de la bonne procédure et le tact de tous les représentants et représentantes de l'Hydro-Québec et la discipline qui se passe ici dans le local des Chevaliers de Colomb dont je fais partie.

2600 Je suis troisième degré et quatrième degré Chevalier de Colomb, je vous en remercie et je vous félicite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605 Merci.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2610 D'abord première question, au sujet des questions, madame la Présidente, ceci comporte plusieurs volets, on peut dire de quatre (4) à cinq (5) volets, qui concernent la trajectoire qui a été programmée par l'Hydro-Québec et qui va aussi à l'encontre avec l'asphaltage du chemin qui va être rénové ou construit pour le chemin à droite, c'est-à-dire du côté est de la rivière Tounustouc.

2615 Est-ce que l'on peut imaginer que ça serait l'ancien tracé de la Québec North Shore au kilomètre 95 ou 96, c'est-à-dire à gauche de la grande côte de deux kilomètres point sept (2,7 km) qui conduit au barrage de la rivière Tounustouc?

Et je continue, je crois que c'est...

2620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Attendez un petit peu, je veux bien vous comprendre!

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2625 ... l'autre volet comprend outre le pont à rénover, le chemin du côté ouest de la rivière Tounustouc.

2630 Ma question: est-ce qu'on peut imaginer qu'il peut y avoir un moyen de communication qui comprendrait un pont pour aller à la station distributrice de kilowattheures qui, d'après le schéma, diapositives qui ont été déposées, en aval de la rivière Caribou ou Fléché via la rivière Tounustouc aussi en aval?

2635 Aussi, que l'on prévoit si on va peut-être à certains endroits d'avoir de la protection des berges, soit par enrochement ou autres, et aussi l'asphaltage - j'en demande pas mal - pour ce bout de chemin qui comprend à peu près quinze kilomètres (15 km)?

Et ces planches-là, ça va aller directement à la station distributrice qui est en aval de la rivière Fléché via Tounustouc.

2640 C'est toute une question, hein!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2645 Elle est longue, votre question, je vous ai pas suivi. En fait, j'ai pas visualisé tout ce que vous m'avez expliqué.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2650 Si vous pouvez nous aider à visualiser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va y aller tranquillement.

2655 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va mettre un acétate qui, je pense, va vous permettre...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2660 Restez au micro, restez assis, puis monsieur Tessier va tenter de vous suivre, de nous montrer.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2665 Ça, c'est du côté est de la rivière Toulnostouc, OK. Est-ce que vous allez aller directement avec votre chemin, non, vers le lac Amariton?

2670 J'ai dit tout à l'heure la côte de deux kilomètres point sept (2,7 km), ça fait trois (3) fois qu'ils viennent proche de la faire, pour votre information. Ça fait que si on fait l'asphalte là, eh, eh, ce qui va arriver, ça va tout descendre en bas. Il va falloir qu'il y ait des rigoles là qui vont commander de la dynamite, toutes sortes de choses. C'est une histoire qui va coûter très très cher.

2675 Le chemin que l'ancien Québec North Shore il se prendrait à peu près au 95 à 96 kilomètre, l'autre bord du pont, qui continue du côté est de la rivière Toulnostouc, qui irait au barrage en question.

On y va!

2680 Ici, vous avez l'ancien chemin de la Québec North Shore, le point est ici à peu près, ici, bon OK. On continue du long de la rivière. Ça, c'est l'ancien chemin de la Québec North Shore,

un vieux chemin, mais il est d'accès, au 95 ou au 96 kilomètre. Il prend à gauche dans la grande côte de deux kilomètres point sept (2,7 km), OK, puis il va au barrage, bon.

2685

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Qui va jusqu'à la centrale, là?

2690

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

Oui, oui, jusqu'à la centrale, OK, bon!

2695

Pour le barrage, on a déjà dit dans les anciennes réunions qu'on a eues, qu'il va y avoir un accès pour aller passer sur le barrage, OK, d'accord. Mais moi, je parle du côté ouest, mon autre question, là, qu'il y ait un accès ici, là, pour la station distributrice.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2700

Elle est où la station distributrice, vous dites?

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

En aval de la rivière Caribou via Toulnostouc.

2705

PAR M. CLAUDE TESSIER:

OK, on a la rivière Caribou qui est ici.

2710

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

C'est ça. Ou Fléché, on dit Fléché.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2715

Ou l'exutoire du lac Fléché.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2720

C'est ça, c'est ça. Le chalet, nous autres, on est ici à peu près.

Sur ce chemin-là, on a travaillé très très très dur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2725

Et c'est quoi votre question, monsieur Dubé, on va commencer par ce chemin-là! Alors là, vous voulez savoir quoi, si on va faire ça en asphalte ou quoi?

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2730

Ça va être asphalté pour aller au barrage, OK, bon.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735

On va demander ça à monsieur Tessier.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2740

Ça va être asphalté, oui.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

Puis ici...

2745

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Donc ce chemin-là qui s'en va à la centrale va être asphalté.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2750

Bon. Pour le pont, monsieur Harrisson disait tout à l'heure, il a été convenu trente-cinq tonnes (35 t). Pour votre information, voilà trois (3) ans, il a passé au-delà de cent mille livres (100 000 lb) sur le pont qui a été annulé, comme monsieur Otis a dit tout à l'heure, et puis ça a pas été dans la rivière. Mais là, le pont, il a été annulé.

2755

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Oui, là, il est fermé, le pont!

2760

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

Bon OK. Le pont ici, la rivière Tounustouc, moi, je me dis que la distributrice, il peut arriver, selon mon information, parce que j'ai eu connaissance de tous les barrages ici, parce que l'ingénieur, c'était mon neveu et toute la patente, en tout cas, on va laisser faire ça!

2765

Ce qui peut arriver pour la station distributrice, on peut avoir des transformateurs de cent tonnes (100 t).

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2770

Donc vous voulez savoir si...

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2775

Le pont ici, le trente-cinq tonnes (35 t), c'est pas assez, ça!

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

Je vais répondre à ce premier volet de questions de monsieur.

2780

Par rapport à la question de monsieur, madame la Présidente, on parle du pont du Caribou. Je me dois de préciser qu'il y avait trois (3) variantes, pour préciser, c'est trois (3) variantes qui incluent une variante avec le pont du Caribou, et vous montrer celle qui a été retenue.

2785

Pour redonner accès aux villégiateurs qui sont du côté ouest ou droit de la rivière, de ce côté-ci, la rivière coule ici, donc de ce côté-là, il y avait trois (3) variantes qui ont été étudiées.

2790

Une première variante prend la route du lac Sainte-Anne et au pont du kilomètre 92 qui est réfectionné, on emprunte la route forestière existante qui passe près du lac Fléché. On vous l'a déjà présentée, c'est la route qu'on appelle la route jaune et qui va jusqu'en haut, lac Provencher, qui aboutit au barrage du lac Sainte-Anne du côté ouest.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2795

Et c'est la variante que vous retenez.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

2800

C'est la variante retenue qui a été mise avec un trait continu.

2805

Il y a deux (2) autres variantes qui ont été étudiées. C'était entre autres la variante ici, de passer par la route qui va aller jusqu'à la centrale, la route qui est pavée, de mettre un pont sur la rivière Toulhustouc, un autre pont sur la rivière Caribou, donc le fameux pont Caribou et ensuite, accéder à cette route.

2810

Il y avait une troisième variante qui était de passer par la route du lac Sainte-Anne sur le barrage, de construire une route ici qui descendait le barrage de soixante-dix-sept mètres (77 m) de haut, donc on descendait pour raccrocher le bout de terrain ici, le bout de route forestière, excusez-moi, qui était rénové, et on pouvait encore accéder au barrage par cette route.

C'était des variantes exclusives. Celle qui a été retenue, c'est celle du pont du kilomètre 92. Donc nous n'aurons pas à passer de transformateurs sur ces ponts-ci.

2815 Effectivement, on va avoir besoin d'emmener des transformateurs ou de l'équipement à la centrale, et c'est la route du lac Sainte-Anne qui va être utilisée plus ce douze kilomètres (12 km) nouveau qui va être construit et qui va permettre de supporter un tel matériel. C'est le volet de la question de monsieur.

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre troisième volet maintenant?

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2825

J'ai entendu monsieur...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2830

Attendez un petit peu monsieur Dubé!

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

Pour la Commission, c'est le transparent MG 13.1.

2835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y.

2840 **PAR M. LÉONARD DUBÉ:**

Au sujet tantôt, monsieur Arnaud disait qu'on pouvait faire le tour à l'heure actuelle, il a dit en 2002 pour travailler le chemin du côté ouest de la rivière Tounustouc, OK.

2845 À l'heure actuelle, pour votre information, on n'est pas capable de passer là. Même j'ai un pick-up quatre par quatre (4 x 4), Jeep quatre par quatre (4 x 4) où on n'est pas capable de passer, le pont est fini avec des "beams" de fer, c'est écrasé.

2850 La rivière, il y a un gros volume, un gros volume de rivière que c'est dangereux de passer dans la rivière avec un véhicule, on risque notre vie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2855 Là, vous parlez du pont de la rivière Caribou?

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2860 Non. C'est le pont l'autre bord de, mon dieu seigneur, c'est pas très loin du lac Provencher. Pas très loin du lac Provencher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2865 C'est le pont de la rivière, du kilomètre 92?

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2870 Oui, il y aurait deux (2) ponts à faire. J'en ai travaillé un que j'ai été chercher du bois, avec la permission du ministère des Terres et Forêts, à quinze kilomètres (15 km), pour construire le ponceau, par la route, passer sur le barrage, on n'est plus capable de passer là. On a un pont qui est complètement à terre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875 Donc vous ne pouvez plus accéder...

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2880 On peut plus accéder à notre chalet qui se trouve au lac Fléché.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qu'en est-il?

2885 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Il y a aucun doute que la route est en mauvais état! Alors justement, vous venez de donner une raison supplémentaire à notre urgence d'obtenir les autorisations!

2890 On voudrait commencer justement la réfection du pont en 2001 et on voudrait, c'est pour ça qu'on vous a donné la date de 2002, on va commencer par réfectionner le pont.

2895 Quand on aura obtenu les autorisation de passer dessus, les autorisations normales de passer dessus, on va entreprendre la réfection de la route. Et donc comme je disais, on va être là jusqu'en 2005, donc on va s'assurer qu'il y aura un bon travail.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2900 Moi, ce que j'aimerais savoir, madame la Présidente, au mois de juin 2001, c'est là qu'on va au chalet normalement pour la pêche, c'est dans le temps pour le meilleur de la pêche.

2905 À l'heure actuelle, je vous dis qu'on n'est pas capable d'aller à notre chalet. Ça fait vingt quelque années qu'on entretient le chemin, ponceau ici, ponceau là, débouche les tuyaux ici, puis débouche les tuyaux là, on n'est plus capable à l'heure actuelle. Ça nous prendrait une machine en conséquence pour pouvoir redresser le pont et le reconstruire. On n'est pas capable de passer là, c'est impossible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2910 Moi, je ne peux rien y faire!

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2915 Je sais pas si monsieur Blais ou monsieur Otis peuvent répondre à cette question-là. Ça prend pas une grosse grosse machinerie pour le pont.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2920 Un petit peu plus tôt, monsieur Otis nous a dit que c'était à la charge des utilisateurs du territoire d'entretenir les routes qui ont été autrefois utilisées par les exploitants forestiers qui ne le sont plus. C'est la réponse qu'on a faite.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2925 À ce moment-là, on peut se poser la question, je vous la pose pas parce que ce serait impoli, donc pourquoi, pour quelle raison qu'on paie? Quand on a pas de services! On demande un petit service et puis on l'a pas, c'est quoi l'affaire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2930 Mais quand vous dites que vous payez, vous payez quoi, à qui?

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2935 Taxes scolaires, on n'a pas d'élèves. Taxes municipales, on n'a aucune condition ou services municipaux. On paie pour le terrain et on n'a rien. On se suffit par nos moyens, puis ça fait au-delà de vingt (20) ans, vous pouvez voir comment ce qu'on est d'endurance!

2940 Tantôt, mon garçon parlait pour le feu. L'autobus a passé, il a brisé le chemin, c'est nous autres qui l'a réfectionné. Parce que j'ai des garçons qui sont vaillants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais là, vous êtes en train de me donner une opinion...

2945 **PAR M. LÉONARD DUBÉ:**

Il reste qu'il faut pas trop en demander!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2950

... alors que ce soir on est au niveau des questions. Alors si vous souhaitez formuler cette opinion à la Commission, je vous invite à le faire dans la semaine du 12 mars quand on va revenir vous voir pour entendre votre opinion.

2955

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

À la prochaine!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2960

À la prochaine.

PAR M. LÉONARD DUBÉ:

2965

OK, ça marche, merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Dubé.

2970

DONALD FORTIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2975

Alors monsieur Donald Fortin s'il vous plaît! Bonsoir monsieur Fortin.

PAR M. DONALD FORTIN:

2980

Bonsoir madame la Présidente. Je suis la discussion comme d'autres ont discuté ce soir, mais les débuts des travaux sont prévus pour juillet 2001, très vite. Lorsqu'ils vont commencer les travaux, on va utiliser comment le chemin?

2985

Comment on va être capable de passer? Est-ce qu'il va y avoir des convois, il va tu y avoir des périodes de restrictions? Il va tu y avoir, on monte que les fins de semaine, on peut pas monter les semaines, on peut monter, on redescend tu, on redescend tu pas, on travaille, on travaille pas, on va passer comment?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2990

Monsieur Arnaud, quelles sont les mesures qui sont prévues lors des travaux, au moment où s'exécuteront les travaux, pour permettre l'accès aux utilisateurs du territoire?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2995

Alors madame la Présidente, l'accès au territoire va être assuré en tout temps depuis le début des travaux.

3000

Comme on a expliqué, nous avons deux (2) phases dans les travaux. Nous avons la première phase qui va consister à faire des travaux sur la route d'accès au lac Sainte-Anne et sur l'installation du campement pour les travailleurs.

3005

Et là, je me concentre surtout sur les accès. C'est la préoccupation de monsieur. Et nous allons donc avoir pendant la première année, la guérite qui va être à l'entrée de la route du lac Sainte-Anne et qui va permettre aux utilisateurs, d'abord cette guérite va avoir deux (2) rôles, d'abord de les informer de l'état des travaux puis deuxièmement, de savoir s'ils peuvent monter en toute sécurité. Mais ils pourront monter en tout temps.

3010

Ensuite, quand la route va être réfectionnée, que le chantier va être ouvert, on va déplacer la guérite à ce qu'on appelle le kilomètre 93, c'est-à-dire très proche du pont, et à ce moment-là, la route sera asphaltée et on va avoir la guérite au kilomètre 93 pour pouvoir, toujours dans la même optique, renseigner les gens sur l'état des travaux et leur indiquer - probablement qu'il y aura une petite carte, un dépliant qui sera fourni pour leur indiquer exactement les zones où il ne faut pas qu'ils aillent parce que c'est des zones qui sont vraiment des zones de chantier.

3015

Mais à tout moment pendant la réalisation du projet, nous voulons rassurer les utilisateurs du territoire qu'ils auront accès au territoire.

3020

Et c'est ce qu'on vit actuellement à Sainte-Marguerite, et ça se passe relativement bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin, vous avez une seconde question?

3025

PAR M. DONALD FORTIN:

3030

Oui madame la Présidente. J'aimerais savoir, j'ai en main ce qu'on nous a fourni ici, là, les thèmes de déroulement, les audiences, bon, toute la semaine, puis vous venez, juste avant que je me présente, d'éclairer ma lumière à l'effet que vous seriez présente le 12 mars.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3035

Oui. Alors peut-être pour votre information - bien allez-y!

PAR M. DONALD FORTIN:

3040

C'est ce que je voulais savoir. Parce que dans le fond, là, je sais ce que vous faites cette semaine, j'ai les thèmes, je sais que vous êtes lundi prochain et mardi à Betsiamites. Après ça, je sais rien et je sais qu'il y a un deuxième volet, je sais pas quand, puis je sais que vous finissez le 29 mai.

3045

Mais à la lumière de ce que j'ai entendu depuis que je suis ici, tout le monde, les travailleurs ont hâte que ça commence, les commerçants ont hâte que ça commence, les utilisateurs comme moi, c'est certain que je vais en bénéficier, puis j'ai hâte aussi que ça commence, puis j'ai hâte de savoir comment ça va se dérouler.

3050

Mais la Commission, on sait pas c'est quoi qui se passe. Pourquoi que ça peut pas devancer le 29 mai? Y a-t-il quelque chose qu'on sait pas?

3055

Pouvez-vous nous éclairer sur ce que la Commission va faire, puis les délais puis les échéances?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3060

Oui. Donc cette semaine, le mandat a commencé lundi, le mandat de la Commission, lundi, huit heures trente (8 h 30), on commençait l'analyse du dossier.

3065

Et la première partie de l'audience qui est celle qui se passe actuellement, c'est pour permettre aux citoyens et à la Commission de s'informer sur le projet afin de pouvoir nous exprimer votre opinion sur ce projet.

3070

Et cette opinion, la réception des opinions, ce sera dans la semaine du 12 mars.

3075

Vous allez repartir à la fin de cette semaine ou à la fin de la semaine prochaine avec de l'information que vous n'aviez pas, puis ça va vous permettre de vous faire une tête sur ce projet-là.

Vous êtes peut-être favorable à ce projet-là actuellement, il y en a peut-être qui étaient hésitants, il y en a peut-être qui étaient défavorables au projet, alors tous vous autres, vous allez repartir avec l'information qui vous est communiquée pendant la première partie de l'audience, et vous allez pouvoir venir nous dire, dans la semaine du 12 mars, si vous êtes favorable ou pas au projet. Ou si vous êtes favorable mais avec certaines exigences.

3080 Alors dans la semaine du 12 mars, nous allons, nous, vous écouter. Hydro-Québec sera dans la salle avec vous, puis entendra ce que vous avez à dire. Les personnes-ressources ne seront pas toutes ici, certains, sûrement que le ministère de l'Environnement sera avec nous, mais ce sera le tour des citoyens de s'exprimer sur le projet. Et c'est ce que nous ferons le 12 mars.

3085 Dans notre règlement, il y a un délai minimum qui est accordé, qui est requis entre la première partie de l'audience et la deuxième partie de l'audience, et ce délai minimum, il est de trois (3) semaines. Nous, on a donné une (1) semaine de plus, parce qu'on pense que quatre (4) semaines, là, c'est le temps nécessaire pour tout le monde d'écrire son mémoire, d'accord! C'est par respect pour vous. Mais cette semaine-là, nous qui allons devoir écrire par la suite, bien, on la perd. Donc on va écrire dans un temps plus court.

3090 Et quatre (4) mois, c'est le délai que le règlement nous donne pour réaliser notre mandat. J'ai quatre (4) mois pour réaliser mon mandat. On fait tout en notre pouvoir, mais il faut comprendre que, comptez-les les semaines, il faut l'écrire, le rapport, puis il faut prendre en considération tout ce qui a été dit.

3095 On continue à poser des questions après l'audience aussi, on continue à faire une enquête, et on fait notre gros possible pour aller toujours plus vite, mais je vous dirais que quatre (4) mois, c'est un délai qui est pas trop long.

PAR M. DONALD FORTIN:

3100 Merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3105 Bonsoir. Je ferai une pause de dix (10) minutes, le temps de se dégourdir les jambes, et après ça, monsieur Jacques Ruelland pourra s'approcher.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3110

**REPRISE DE LA SÉANCE
JACQUES RUELLAND**

3115 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que monsieur Harrisson est encore dans salle, bon il est parti. Alors on va attendre à demain pour lui répondre!

3120 Monsieur Ruelland!

PAR M. JACQUES RUELLAND :

3125 Alors je voudrais poursuivre les questions que j'ai pas pu poser sur les clarifications à l'entente Toulnostouc DA-20. Mes questions s'adressent, ma première série de questions, à l'Hydro.

Dans le chapitre 3, page 3, conditions préalables, il me semble qu'il y a un certain nombre d'articles à clarifier.

3130

Le 3.1, je vais vous lire le début pour qu'on se comprenne, le 3.1 dit :

"La présente entente n'est valable et effective que dans la mesure où les conditions suivantes ont été remplies au préalable."

3135

La troisième condition, c'est le C:

"Les certificats d'autorisation à l'égard des projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et Sault aux Cochons ont été émis et les travaux de construction relativement à chacun de ces projets ont débuté."

3140

J'aimerais savoir quel est le lien, quelle est la nature de cette condition-là? Comment se fait-il que là, dans l'entente Toulnostouc, l'entente avec la MRC est tributaire de l'obtention du CA sur Portneuf et Sault aux Cochons, que les travaux aient débuté, je vois pas le lien, là?

3145

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud, est-ce que vous seriez en mesure de nous expliquer l'existence, le pourquoi de ce lien?

3150

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Oui madame la Présidente.

3155 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que l'entente couvrirait plus que le projet Tounustouc?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3160

Non, l'entente ne couvre pas plus que le projet Tounustouc. Mais l'entente fait référence à l'entente Betsiamites qui a été signée avec la communauté de Betsiamites et, comme vous le savez, l'entente de Betsiamites a été signée avec un certain nombre de projets dont la Tounustouc.

3165

Alors c'est pour faire référence à ces autres projets que cette clause a été mise comme entrée en matière de l'entente Tounustouc.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3170

Donc l'entente Tounustouc, l'entente avec la MRC serait réalisable en autant que le projet de Sault aux Cochons, Portneuf et Sault aux Cochons, se réalise?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3175

C'est-à-dire, c'est une entrée en matière qui été mise dans l'entente de Tounustouc. Advenant le cas où les projets de Sault aux Cochons et Portneuf ne se réaliseraient pas, à ce moment-là il y aurait avec la MRC – d'abord il y aurait, advenant que les deux (2) projets ne se réalisent pas, il y aurait sur l'entente Betsiamites une renégociation financière, OK, puisqu'il n'y aurait plus les projets qui étaient prévus.

3180

Et du côté de la MRC, il y aurait aussi une réouverture des discussions pour s'inscrire dans le cadre des obligations de la directive du ministère de l'Environnement qui doit établir une compensation, qui nous demande d'établir une compensation avec les collectivités touchées.

3185

Donc il y a aucun problème, l'entente avec la MRC serait respectée en tant qu'entente; maintenant, il pourrait y avoir une rediscussion au niveau des modalités financières d'entente.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3190

Des modalités financières ou du montant convenu?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3195

Bien, ça pourrait aller jusque là, mais pour l'instant, ce que je veux assurer la MRC, et pour répondre très précisément à votre question, c'est que le projet Tounustouc aura de toute façon une entente avec la MRC, de toute façon.

3200 Mais c'est parce que ça a été fait dans un cadre général et qu'il y a eu l'entente Betsiamites avec tous les projets, qu'on a voulu quand même que ce soit dans l'entrée en matière de l'entente.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3205 Monsieur Ruelland.

PAR M. ANDRÉ RUELLAND :

3210 L'entente Betsiamites est pas mentionnée du tout dans ça, c'est une entente entre deux (2) parties, Hydro et la MRC de Manicouagan. Il est pas question de Betsiamites dans ça d'aucune façon.

L'entente Betsiamites, c'est autre chose. Ça, c'est une entente entre deux (2) parties qui exclut Betsiamites spécifiquement. Il y a absolument pas mention de Betsiamites dans ça.

3215 Je comprends pas sa réponse, là. Ça n'a rien à voir avec Betsiamites.

Je vois pas en quoi, je comprends pas ce qu'il dit, là, je vois pas le lien entre l'obtention des CA pour Portneuf et Sault aux Cochons qui est une condition essentielle à la mise en œuvre de cette entente-là avec la MRC. Ça me semble pas logique, là.

3220

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud...

3225 **PAR M. ANDRÉ RUELLAND :**

Je peux peut-être vous prêter ma copie, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230

Ça va, on va aller me la chercher.

PAR M. ANDRÉ RUELLAND :

3235 Parce que c'est moi qui ai la copie du centre derrière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3240 Il y en a peut-être d'autres.

Monsieur Arnaud, en quoi, dans une entente qui est convenue entre Hydro-Québec et la MRC, en quoi doit-on lier cette entente à la réalisation des projets de Portneuf et Sault aux Cochons?

3245 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Il y a dans l'entente de Pesamit, il y a un article dans l'entente de Pesamit qui fait référence à la réalisation des deux (2) projets, Portneuf et Sault aux Cochons, dans l'entente Pesamit.

3250

PAR LA PRÉSIDENTE ::

Dans l'entente Pesamit avec la communauté de Betsiamites.

3255 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

C'est ça. Et il y a un article qui fait référence à la non-réalisation et la renégociation.

3260 Donc si vous voulez, les ententes de Pesamit qui incluait le projet Toulnostouc, madame la Présidente, et l'entente de Toulnostouc avec la MRC sont des ententes qui ont été négociées avec Hydro-Québec dans le cadre global régional, si je peux dire, de ces deux ((2) collectivités qui utilisent les territoires qui sont concernés par en réalité ces projets au nombre de quatre (4).

3265 Donc l'entente Pesamit, quatre (4) projets, l'entente Toulnostouc, un projet, le projet Toulnostouc. Alors on a campé le cadre de cette négociation en donnant des préalables, mais ça ne remet pas du tout en question la position d'Hydro-Québec, ni vis-à-vis de la MRC, ni vis-à-vis de Pesamit.

3270 **PAR M. ANDRÉ RUELLAND :**

3275 Je vous souligne que la MRC a signé une entente de société en commandite aussi avec les deux (2) autres projets, alors comment se fait-il que c'est Pesamit qui lie l'ensemble des projets alors que la MRC a signé une entente de société en commandite? Pourtant, on le mentionne pas dans ça?

3280 La MRC Manicouagan est aussi liée par la réalisation des deux (2) autres projets que l'est le Pesamit. Et si c'est vraiment l'entente générale Pesamit qui chapeaute celle-ci, il faudrait que cette entente-là soit modifiée pour qu'il soit expliqué clairement que – je sais pas exactement ce qui doit être expliqué clairement – mais que l'annulation des projets remettrait en question l'entente Pesamit?

3285 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ruelland, ce soir, la soirée est réservée à l'utilisation du territoire, d'accord. Vous allez être là demain avec nous, ce que j'aimerais, c'est que demain, Hydro-Québec nous fasse une présentation de l'entente qui a été convenue avec la MRC de Manicouagan, et on traitera de cette question, d'accord.

3290

PAR M. ANDRÉ RUELLAND :

Est-ce que monsieur Blais va être présent, parce que j'ai des questions pour la MRC.

3295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Blais, est-ce que vous serez présent avec nous demain? Demain après-midi!

3300 **PAR M. ANDRÉ RUELLAND :**

Alors j'accepte ça, et je vais passer à une question plus pertinente à la soirée, que j'ai pas préparée vraiment, mais compte tenu des circonstances!

3305

Il semble que lors de la construction du premier barrage à la tête du lac, on ait coupé du bois qui a été abandonné sur place et qui s'est accumulé, un bois qui flotte et qui s'est accumulé et qui, avec la fuite de la digue qui a entraîné une réduction du niveau du barrage, du niveau de l'eau plutôt, ce bois-là s'accumule sur les berges, cause des problèmes de navigation et des problèmes de pollution et d'encombrement.

3310

Or, on s'apprête à inonder un autre vingt-deux kilomètres carrés (22 km²), je crois, et on va recueillir semble-t-il le bois de nature commerciale, qui est une partie infime du bois qui va être coupé, est-ce qu'on va aussi abandonner sur place le bois et les débris qui vont être coupés sur la superficie de vingt-deux kilomètres carrés (22 km²), avec tous les inconvénients qu'on peut constater sur la première coupe?

3315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Arnaud, est-ce que vous avez une information à fournir à monsieur Ruelland?

3320

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Oui, je pense que nous pouvons assurer l'assistance et monsieur Ruelland en particulier que le bois qui va être coupé au niveau commercial va être sorti bien sûr, et que le bois de la couronne du réservoir et de la zone de marnage qui va être coupé va être, selon les directives du ministère des Forêts, empilé, récupéré ou brûlé.

3325

3330 Donc il n'est pas question que demain, dans le Lac Sainte-Anne, il y ait du bois qui flotte et qui entrave la libre circulation des embarcations.

Alors nous allons avoir des directives et des autorisations sectorielles du ministère des Forêts et nous allons nous y soumettre complètement.

3335 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-il exact que lors de la construction du premier barrage, il y ait du bois qui ait été laissé sur place et qui s'est accumulé?

3340 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

J'aurais aimé vous dire qu'en 57 j'étais pas né, mais quand même!

3345 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous n'étiez peut-être pas ici!

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3350 J'étais pas ici. Je n'ai pas la réponse à cette question, mais je vais me faire un devoir de demander à mes collègues.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3355 Merci.

PAR M. ANDRÉ RUELLAND :

3360 Peut-être une dernière chose là-dessus madame la Présidente. Ce sont les gens de l'endroit qui nous disent qu'il y a une forte accumulation de bois, et le bois est maintenant apparent à la suite de la baisse du niveau de l'eau.

Alors ma question, c'est : est-ce qu'on va ramasser ce bois-là avant de colmater la digue et remplir le réservoir à son niveau habituel?

3365

Est-ce que ce bois-là, le bois qui traîne depuis 1955, je crois, est-ce que ce bois-là va être ramassé?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3370

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Pas à notre connaissance. Ce bois va être ennoyé et puis il va rester ennoyé.

3375

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez du bois qui est déjà au fond du réservoir actuel?

3380

PAR M. ANDRÉ RUELLAND

Oui, puis qui est ressorti à la suite de la baisse du niveau du réservoir, due aux fuites de la digue.

3385

PAR M. PATRICK ARNAUD :

S'il y a du bois, madame la Présidente, qui est dans la zone de marnage qui est prévu aujourd'hui, de douze mètres (12m) ou de quatorze mètres (14m), qui ressort d'abord et qui présente un danger quelconque pour la navigation, il sera coupé. Ça, c'est la position d'Hydro-Québec.

3390

Si c'est du bois qui est au fond du réservoir, il restera au fond du réservoir.

On nous précise que si c'est au site de la digue, bien sûr que tout va être nettoyé, puisqu'on va faire des travaux de réfection et qu'on va descendre, je crois, au niveau de deux cent soixante-dix huit (278m) pour faire tout ça. Donc tout le bois qui est là va être ramassé.

3395

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Lorsque vous allez restaurer la digue sud-est, vous allez devoir abaisser le niveau à deux cent soixante et onze mètres (271m), c'est ça?

3400

PAR M. PATRICK ARNAUD :

C'est ça.

3405

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et là, vous allez ramasser le bois?

3410

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Absolument.

3415

PAR LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

PAR M. ANDRÉ RUELLAND :

3420

C'est bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3425

Merci monsieur Ruelland.

PIERRE HERVIEUX

3430

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pierre Hervieux. Bonsoir.

PAR M. PIERRE HERVIEUX :

3435

Bonsoir madame la Présidente. Ma question va être une grosse question, mais peut-être un commentaire aussi.

3440

J'ai suivi un peu de près certaines soirées très profitables pour moi au niveau informations, je pense que les préoccupations des gens de Baie-Comeau sont quasiment les mêmes, mais moi, j'ai une préoccupation.

3445

On parle de dédommagements, de compensations, de mesures d'atténuations. Beaucoup de questions ont été posées à Hydro-Québec, mais moi, j'aimerais savoir, vu qu'on a signé une entente avec Betsiamites, quels seront les coûts pour toutes ces mesures d'atténuations, de dédommagements?

3450

Est-ce qu'on va compter aussi les ponceaux, comme les villégiatures, tous les frais afférents pour satisfaire ceux qui sont mécontents ou bien ceux qui sont touchés par le projet?

3455

Est-ce que ces coûts-là, comme les pistes de ski-doo puis tout ça, parce que j'ai entendu qu'il y avait pas de réponse, qu'on était en négociation, mais quand est-ce qu'on va savoir le prix de ça?

Et une autre question aussi que je me pose, à quels titres fonciers fait-on affaire quand on fait affaire, ceux qui ont des chalets? Parce quand on parle aussi de dédommagements, on parle de titres fonciers.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3460 On pourra destiner cette question tantôt au ministère des Ressources Naturelles secteur
Terre.

3465 Pour la première partie, ce que veut savoir monsieur Hervieux, c'est quand la population
pourra-t-elle savoir les montants de compensation qui vont être versés par Hydro-Québec dans
le cadre de ce projet, la totalité, la globalité de ces montants de compensation?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3470 On a déjà donné un ordre de grandeur, on a dit que c'était de l'ordre de trois millions
(3 M\$), les mesures d'atténuations.

3475 Donc pour l'instant, on est dans un processus de négociations, et tant que le processus
sera pas terminé, on n'aura pas nous-mêmes le montant exact. Mais c'est de l'ordre de trois
millions (3 M\$) globalement.

Ça comprend les pistes de motoneiges, ça comprend les compensations aux
villégiateurs, ça comprend éventuellement les négociations qu'on aura avec les gens du
ministère, ça comprend toutes les mesures d'atténuations qui ont un coût monétaire.

3480 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Voilà. Sur ça?

PAR M. PIERRE HERVIEUX :

3485 Oui, sur ça. Le trois millions (3 M\$), c'est tu un point de départ ou bien si c'est le
plafond?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3490 Ma collègue suggère la médiane!

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3495 Oui, mais nous, on espère que c'est le plafond, on espère qu'on va s'en sortir comme ça!

PAR LA PRÉSIDENTE :

3500 Alors c'est le plafond. Monsieur Drolet, en ce qui concerne la propriété des territoires qui
sont occupés par les résidences, est-ce que c'est de l'ordre du territoire public?

PAR M. CONRAD DROLET :

3505 C'est ça, les chalets de villégiature ont un bail du ministère des Ressources naturelles qui les autorise à occuper, je pense que c'est quatre mille mètres carrés (4000 m²). Peut-être que Gilles Gaudrault pourrait me dire si c'est des baux de huit (8) ans ou des baux de tacite reconduction?

3510 Ce sont des baux de huit (8) ans, OK, ce sont des baux de huit (8) ans renouvelables. Et la superficie occupée, c'est quatre mille mètres carrés (4000 m²).

PAR LA PRÉSIDENTE :

3515 Donc les citoyens qui se construisent des chalets doivent préalablement obtenir un bail auprès du ministère des Ressources naturelles, qui a une durée de l'ordre de huit (8) ans?

PAR M. CONRAD DROLET :

Oui.

3520 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et ils ont droit à?

PAR M. CONRAD DROLET :

3525 Quatre mille mètres carrés (4000 m²).

PAR LA PRÉSIDENTE :

3530 Et ils construisent à leurs frais la résidence?

PAR M. CONRAD DROLET :

3535 Oui. La construction est régie par les règlements de la MRC.

PAR M. PIERRE HERVIEUX :

3540 Ma dernière peut-être! À combien peut-on évaluer un prix de négociation de dédommagement de chalet alors que le territoire nous appartient pas et fait partie d'un territoire loué, si je comprends bien?

À combien peut-on évaluer le dédommagement ou les frais afférents à ça?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3545

3550 En fait le ministère des Ressources naturelles n'a pas droit au chapitre de la compensation pour la résidence. Lui, il ne loue que le fonds de terrain. La négociation est entre les mains d'Hydro-Québec, c'est lui qui, comme il nous l'a expliqué, je peux peut-être vous laissez parler encore, monsieur Arnaud, mais il a bien expliqué à la Commission que cela fait l'objet de négociations au cas par cas avec les propriétaires de ces résidences.

PAR M. PIERRE HERVIEUX :

3555 Si je comprends bien, je peux pas avoir de chiffres tels quels? Pour les dix (10) chalets qui vont être envoyés, je peux pas avoir de chiffres comme tels ni de mesures?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3560 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3565 Alors pour répondre à la préoccupation de monsieur Hervieux, je pense que la première chose qu'il faut souligner, c'est qu'on fait de la compensation sur du bâtiment; c'est le bâtiment qu'on va compenser.

3570 Et comme je vous expliquais précédemment, il y a une évaluation qui est faite par une tierce partie spécialisée dans le domaine et ensuite, il y a l'application d'une certaine dépréciation en fonction de la vétusté ou de la modernité du chalet. Et ensuite, il y a des portions de compensation qui sont liées à une certaine perte de jouissance.

Mais en aucun moment, il n'est question de location de terrains ou de choses comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3575 Monsieur Blais, vous avez un complément d'informations?

PAR M. ANDRÉ BLAIS :

3580 Oui madame la Présidente. Concernant la demande de monsieur Hervieux, nous réalisons, à la MRC Manicouagan, compte tenu du fait que nous sommes la municipalité du territoire non organisé, nous tenons un rôle d'évaluation sur lequel sont inscrits des bâtiments des propriétaires de tous les immeubles donc qui sont sur le territoire.

3585 Alors nous évidemment, nous évaluons à la fois le bâtiment et le terrain, ce qui constitue l'immeuble, et le citoyen qui est touché a une valeur au rôle d'évaluation qui est basée sur une valeur du marché au moment où le rôle d'évaluation est déposé.

Alors ces documents-là, ces informations-là sont publiques parce que c'est un document d'information publique, le rôle d'évaluation.

3590

Nous évidemment, on l'évalue en fonction de sa valeur de marché et non pas du reste de l'ensemble du déplacement, désagrément ou de la négociation.

C'était ça, mon complément d'informations.

3595

PAR LA PRÉSIDENTE :

C'est une base de calcul?

3600

PAR M. ANDRÉ BLAIS :

C'est une base de calcul.

PAR M. PIERRE HERVIEUX :

3605

OK, c'est tout ce que j'avais, merci beaucoup, bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3610

Merci monsieur Hervieux, bonsoir.

CHRISTIAN BEAUDOIN

3615

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Christian Beaudoin!

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3620

Je vais tenter de retrouver mes questions! Première question, ça touche la route d'accès à la centrale.

Dans l'étude d'impact, chapitre 5, page 5-7, on parle de la route d'accès à la centrale.

3625

Là, on émet les différentes hypothèses qu'on avait envisagées, puis à un moment donné, on dit :

“Dès la première rencontre, la population a donc exprimé sa préférence pour ce tracé – on parle du tracé de la route du chemin du lac Sainte-Anne – d'une part, parce que l'autre semblait moins sûre et supposait une plus grande distance à parcourir pour accéder au territoire et d'autre part, parce qu'elle était rassurée par le fait qu'Hydro-Québec continuerait de participer financièrement à l'entretien de la route du lac Sainte-Anne.”

3630

Là, il y a un petit carré avec un 10 qui est écrit, puis si on va au bas de la page, on dit :

3635 "Hydro-Québec assurera les coûts d'entretien de la route en fonction de l'utilisation qu'elle en fera."

Qu'est-ce qu'on peut comprendre de ce petit notez bien dans le bas?

3640 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3645

Oui. Eh bien, je pense que le texte est clair, dans le sens que nous allons utiliser la route du lac Sainte-Anne comme exploitant de l'aménagement hydroélectrique, mais nous ne serons pas les seuls utilisateurs.

3650

Il y a plusieurs autres utilisateurs qui vont être impliqués et donc, on va continuer à travailler de la même façon qu'on a travaillé aujourd'hui. On partageait l'entretien de la route déjà, puisque nous avons des installations au barrage du lac Sainte-Anne, donc nous allons continuer à faire la même chose.

3655

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que pour notre information, on pourrait avoir une idée de ceux qui participent, outre Hydro-Québec, actuellement au financement de la route qui donne accès au barrage du lac Sainte-Anne?

3660

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Essentiellement, c'est les papetières qui participent avec nous.

3665

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'on peut penser que les papetières vont continuer à participer?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3670

Oui, certainement. Et puis je pense que s'il y d'autres utilisateurs qui utilisent la route pour des fins, je dirais commerciales, ils vont certainement participer. Ça, c'est sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3675

Et est-ce que les citoyens qui utilisent participaient aussi au financement, actuellement jusqu'à maintenant, dans la situation actuelle?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3680 Je penserais pas, non.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3685 D'accord.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

On n'est pas rendu là encore, à mettre le péage! C'est pas une route à péage.

3690 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :**

3695 Si je comprends bien, est-ce qu'éventuellement, je sais pas comment ça marche pour la 389, ainsi que la 385, une fois que les travaux vont être finis, est-ce que les gens d'Hydro-Québec procèdent de la façon suivante, étant donné, calculent le débit de voitures qui circulent puis en proportion du nombre de véhicules qu'eux autres utilisent pour aller là, bien, ils disent, on utilise la route à vingt pour cent (20%), donc on paie vingt pour cent (20%) du coût d'entretien?

C'est ça que j'aimerais savoir, là.

3700 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Quel sera ou quel serait le mode de contrôle justement de l'utilisation qui serait faite par les utilisateurs qui participent au financement? Comment entrevoyez-vous le contrôle?

3705 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

3710 Je pense que la répartition du coût d'entretien entre Hydro-Québec et les utilisateurs, comme je disais tout à l'heure, plutôt commerciaux, se fait dans une discussion qui a lieu une fois périodiquement, et je pense qu'il n'est pas question de se mettre à compter les véhicules.

Je pense que c'est assez simple de savoir, Hydro-Québec est capable très rapidement de dire le nombre de fois en moyenne qu'elle va utiliser la route, et les papetières aussi, qui sont les principaux utilisateurs.

3715 Donc on ne mettra pas un comptage de voitures, si ce n'est pour des fins statistiques peut-être au niveau de la MRC. Je pense que peut-être qu'il y a des gens qui aimeraient savoir combien d'utilisateurs et de villégiateurs empruntent la route chaque été, enfin, mais ce n'est pas la base de la négociation.

3720 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je comprends que pour cette portion de route, les simples citoyens n'auraient pas à participer au financement de l'entretien?

3725 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Je pense qu'aujourd'hui, ils ne participent pas.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3730

Pour la route qui mène à la centrale?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3735

Non, pour la route qui mène à la centrale, je pense que c'est quelques kilomètres à la fin, à partir de l'entrée de la zone d'influence du projet. Je pense pas qu'on va leur faire payer l'utilisation de cette route.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3740

Je suis pas sûr d'avoir bien compris. On a comme scindé en deux (2) la route du lac Sainte-Anne jusqu'à l'endroit où les chemins se séparent puis que là, finalement, tu t'en vas à la centrale. Je sais pas si j'ai bien compris?

3745 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bien, c'est parce que votre question, elle porte sur la route d'accès à la centrale.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3750

Bien moi, je parle, bien non...

PAR LA PRÉSIDENTE :

3755

La référence 10 porte là-dessus.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3760

L'accès à la centrale, c'est la route du lac Sainte-Anne! C'est la route totale, bien moi, c'est de même que je le comprends, là. C'est le chemin d'accès, c'est la route du lac Sainte-Anne.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3765

Alors, est-ce que, monsieur Arnaud, les modalités de financement à l'heure actuelle de l'entretien portent sur la route qui est du kilomètre 0 à la centrale, pas à la centrale, mais au barrage, à l'heure actuelle?

3770 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Je veux que ce soit bien clair pour monsieur. La route, à partir du moment où les travaux vont être terminés, la route va être remise au ministère des Ressources Naturelles, et il n'est pas question que les utilisateurs paient quoi que ce soit, comme c'est le cas aujourd'hui.

3775

Donc c'est clair, je pense que c'est notre réponse officielle.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3780

Et ça, c'est la route du kilomètre 0 jusqu'à la centrale?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Exact.

3785

PAR LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

3790

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

Ça répond à ma question. Puis-je m'en permettre une autre?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3795

Oui.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3800

Ça touche le volet foresterie, récupération du bois marchand.

La Loi sur les forêts prescrit la récupération du bois marchand. On trouve ça au chapitre 4.3 page 4-10 dans l'étude d'impact.

3805

On entend par bois marchand économiquement exploitable. Le bois marchand économiquement exploitable est celui qui correspond à un seuil d'exploitabilité économique de cinquante mètres cubes (50 m³) à l'hectare.

3810 Je comprends une telle loi, dans le sens où on s'adresse à une compagnie forestière qui va couper du bois, on peut pas lui exiger de couper du bois qui lui coûterait plus cher à sortir que ce qu'il va lui rapporter.

C'est bien plus logique de le laisser pousser jusqu'à temps d'avoir les rendements qu'on veut atteindre, une rentabilité économique.

3815 Dans le cas du lac Sainte-Anne, il n'y aura plus jamais la possibilité d'aller récupérer ce bois-là, à moins que le bois devienne tellement rare qu'on assèche le réservoir pour aller le chercher! Y aurait-il moyen d'être, étant donné qu'on a une approche environnementale, qu'on se soucie beaucoup de l'environnement, est-ce qu'il y aurait moyen d'être un peu plus, je dirais écologique, de se forcer un peu plus pour aller chercher tout le bois qui présente un potentiel?

3820 Je dis ça dans le sens, c'est sûr que les compagnies sont fortement intéressées par l'épinette et le sapin pour en faire du bois de sciage ou du copeau, mais j'ai pas vu le milieu qui se trouve dans le secteur qui va être inondé, mais il y a sûrement énormément de bois de chauffage qui pourrait être récupéré, qui va sûrement être ennoyé, à part la zone de marnage qu'on va s'approprier à bien récupérer.

3825 Y aurait-il moyen de faire en sorte qu'on maximiserait, si tu veux, l'utilisation de ce bois-là, quitte à le mettre dans un tas à quelque part, le sortir, le mettre là, puis dire au monde, si vous voulez remplir votre " truck ", allez le chercher, on l'a sorti, il est là, mais qu'il se gaspille pas, finalement, à l'ère où ce qu'on est rendu, où ce que tout est rare?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3835 Plus tôt, monsieur Arnaud, vous nous avez dit que vous allez couper effectivement le bois commercial qui peut être utilisé sur une base commerciale. Vous allez également dégager pour la zone de marnage.

3840 Ce bois-là, vous allez le brûler ou en disposer autrement, est-ce que vous pourriez préciser à monsieur de quelle façon vous comptez en disposer?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

3845 Je pense qu'à un moment donné, il va y avoir une décision si effectivement, on en dispose, si les compagnies forestières en disposent, si on l'entasse, comme dit monsieur, et on laisse les gens se servir! Tout ça, c'est des considérations qui sont possibles mais qui n'ont pas été discutées encore.

3850 Donc ça va être discuté, et je pense qu'il va y avoir des interrelations avec le ministère qui est quand même le détenteur et le propriétaire.

3855 Pour ce qui est de la récupération dans le réservoir, je voudrais emmener deux (2) précisions pour monsieur. La première, c'est qu'il y a eu déjà une récupération importante qui a été faite dans ce réservoir - dans cette zone, excusez, c'était pas considéré comme un réservoir à l'époque - dans cette zone! Et donc actuellement, ce n'est pas quand même, comme on l'a vu ce matin, une zone qui est commercialement très exploitée et qui a produit une récolte qui est prête à être récoltée.

3860 La deuxième considération pour monsieur Beaudoin, je pense qu'il est important quand même de souligner que quand on donne des critères de cinquante mètres cubes (50 m³) à l'hectare et des zones avec des pentes qui permettent l'exploitation, c'est quand même dans un souci de pouvoir le faire d'une façon rentable, comme il le soulignait d'ailleurs lui-même.

3865 Alors il y a évidemment une considération de coûts. On n'a jamais nettoyé nos réservoirs aussi, parce qu'il y a des considérations de coûts qui sont importantes.

Alors donc, ce n'est pas une zone finalement où la non-récupération est si dramatique que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3870 Monsieur Otis, est-ce que vous avez des exigences quant au bois qui doit être récupéré avant qu'on envoie finalement?

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS :

3875 La Loi sur les forêts prévoit effectivement qu'il doit y avoir récupération des volumes marchands accessibles, comme j'expliquais cet après-midi.

3880 Étant donné que cette zone-là a été récoltée entre le début des années soixante approximativement à aller jusqu'à la fin des années soixante-dix70, il y a beaucoup de jeunes forêts en régénération. Les quelques petits massifs de bois marchand qui ont resté là, ont resté là à l'époque pour des raisons d'accessibilité, il y avait des raisons, j'étais pas là, sur ces chantiers-là.

3885 Mais il y a une chose qui est sûre, c'est que le bois qui est transformable, usinable, bois marchand de plus de neuf centimètres (9cm), c'est à peu près quatre pouces (4'), ce qui peut passer dans une usine de sciage, doit être récolté.

3890 Par contre, il y a une question d'accessibilité puis de volume intéressant. S'il y a deux (2) arbres dans un coin qui sont tout seuls parmi des milliers de petits arbres, il y a une bonne logique, là.

Par contre, les bois, effectivement, on est au stade de discussions. Comme les lignes de transport d'énergie aussi, les bois marchands doivent être récupérés. On parle actuellement ici

3895 à Baie-Comeau, c'est le bois résineux, sapin et épinette, comme monsieur dit, qui font l'objet d'une attribution dans le Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier d'un industriel et ce bois-là devra être récolté et usiné. On parle de l'attribution en résineux.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3900 D'accord. Puis les bois qui seraient pas intéressants pour la compagnie et qui seront de toute façon coupés, on peut en disposer comment?

Est-ce qu'ils sont brûlés carrément?

3905

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS :

Bien, il peut y avoir différentes – ça peut être mis en tas, ça peut être brûlé, ça peut être récupéré par du bois de chauffage. Sûrement que s'il y a des gens qui veulent avoir des permis de bois de chauffage dans ce coin-là, on est complètement ouvert à ça. Les coûts de transport sont quand même...

3910

PAR LA PRÉSIDENTE :

3915 Mais ça prend un permis pour récolter le bois de chauffage?

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS :

Oui, c'est pas un problème, là. On va encourager le maximum de récupération, ça, c'est évident. Mais il faut que ce soit, autant pour un particulier que pour Hydro-Québec ou une compagnie forestière, il faut que ce soit intéressant économiquement parlant.

3920

PAR LA PRÉSIDENTE :

3925 Et ce qui ne l'est pas est brûlé?

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS :

Probablement, Hydro-Québec va en disposer. De toute façon, j'imagine qu'ils sont pas intéressés à ce qu'il y ait des tonnes de débris qui passent dans les turbines, là!

3930

Je connais pas ça, mais j'imagine qu'ils sont intéressés à ce que le réservoir soit quand même propre de tout débris flottant. Je veux pas m'aventurer plus là-dedans.

3935 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3940

Bien moi, mon questionnement vient dans le sens, je comprends beaucoup les besoins des compagnies qui regardent ce type d'essence. De ce que je me souviens du paysage puis d'après les coupes qu'ils nous disent, ça a été coupé dans les années soixante jusqu'à quatre-vingt. À cette époque-là, on plantait pas beaucoup après coupe, ce qui fait en sorte que souvent

3945

c'est le feuillu qui a repoussé.

Puis en tout cas, je sais que dans le coin du lac Fléché, pour y avoir déjà été, il y a des belles montagnes de feuillus. Ce bois-là, au niveau des compagnies, n'est pas intéressant.

3950

Mais les utilisateurs qui ont des poêles à bois, c'est ce qu'ils vont chercher dans la forêt. Ils vont couper du bouleau, ils vont couper du tremble...

PAR LA PRÉSIDENTE :

3955

Mais c'est ce que monsieur Otis nous disait. C'est que ce bois pourrait être récupéré pour du bois de chauffage, est-ce que je comprends, ou si c'est pas intéressant du tout?

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS :

3960

Si on parle du lac Fléché en tant que tel, j'ai pas la carte devant les yeux, mais c'est pas dans la zone inondable.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3965

J'essaie de comparer les milieux, parce que le lac Sainte-Anne, de souvenance, je pense que c'est le même type de milieu.

Je présume qu'il y a des feuillus en assez grande abondance...

3970

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais moi, ce que je comprends de ce qui nous a été dit, c'est que tout est fait pour le plus possible récupérer le bois...

3975

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

Vous trouvez? Hydro veut pas aller le chercher.

3980

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est ce qu'on nous dit, je porte pas de jugement sur ce qu'ils ont dit.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

3985

Hydro veut pas aller le chercher parce qu'il est pas rentable, puis moi, je vais aller faire un chemin pour aller le chercher? Pensez-vous que je vais y aller le chercher?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3990

D'abord c'est pas Hydro qui va le faire, j'imagine que ça va être fait, un contrat par des compagnies, là. C'est la compagnie Abitibi-Consolidated, je crois, qui est propriétaire du Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier?

3995

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS :

Qui est encore détenteur pour le résineux. Mais actuellement, il y a une réservation pour le feuillus, pour un projet d'une usine de panneaux, mais c'est seulement une réservation. Il y a pas de CAAF, il y a pas de Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier actuellement sur les essences feuillues.

4000

Ici à Baie-Comeau, tout citoyen qui veut un permis de bois de chauffage personnel ou commercial peut en faire la demande.

4005

Par contre, il y a pas d'utilisateur beaucoup de feuillus encore, le feuillus étant – en tout cas, je veux pas entrer dans la foresterie trop – mais ce sont des peuplements de transition.

C'est-à-dire qu'il y a eu récolte, ça pousse, je l'expliquais cet après-midi, il doit y avoir de l'éclaircie précommerciale parce que c'est très dense, c'est très fort, puis si on laisse aller la nature, bien à peu près au bout de quarante (40) ou cinquante (50) ans, le résineux prend le dessus, puis le feuillus meurt en dessous. C'est l'histoire de la forêt de la Côte-Nord après coupe.

4010

Je parle pas de peuplement qui pousse après feu, mais après coupe. Le feuillus est là. Il vivra pas, on se ramassera pas avec des belles érablières au lac Sainte-Anne, je penserais pas, ni des bétulaies purs de cent (100) ans, mais il y a du feuillus, il y a du tremble qui pousse, mais en transition, en attendant que le résineux prenne le dessus.

4015

4020

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

4025

Moi, mon questionnement que je me dis, les gens qui veulent chauffer au bois, ils n'ont pas le droit de couper de l'épinette ni du sapin; tout ce qu'ils peuvent aller chercher, c'est des feuillus.

4030 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce que vous dit monsieur Otis, c'est que si vous voulez en couper du bois de chauffage, allez vous chercher un permis.

4035 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :**

Oui, mais madame, il y a pas de chemin. Il y a pas de chemin pour y aller, ils nous en feront pas un pour qu'on aille le chercher!

4040 Là, on va couper des arbres, on va faire des beaux feux de joie avec, puis vu qu'il n'est pas accessible, on va aller en couper ailleurs, tandis qu'on en fait brûler ou qu'on en envoie pour rien. C'est dans ce sens-là que je me questionne.

4045 Est-ce qu'il y aurait moyen, pour une fois, d'avoir une pensée un peu plus environnementale? Parce qu'on parle de couper des arbres, puis ces arbres-là, c'est sûr que ça a un coût, ça va augmenter les frais.

4050 Mais si on fait rien avec ceux-là, ils sont pas disponibles pour les gens qui chauffent, on pourrait les mettre disponibles. Ça empêcherait d'en couper d'autres dans l'immédiat. C'est mon questionnement, puis c'est pour ça que je me questionne par rapport au seuil de rentabilité économique.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4055 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4060 Je voudrais juste rajouter deux (2) informations pour monsieur Beaudoin qui vont, je suis sûr, l'intéresser.

4065 La première, c'est qu'actuellement, dans le réservoir qui est prévu, on a recensé neuf mille mètres cubes (9000 m³) de feuillus sur cinquante mille mètres cubes (50 000 m³) d'arbres, donc il n'y a pas une majorité de feuillus. Il faisait référence au lac Fléché qu'on connaît et où effectivement, il y a beaucoup de feuillus.

La deuxième chose, c'est le bois qu'on va couper de la couronne, on va le mettre à la disposition pour récupération. Les routes vont être accessibles, donc il va y avoir des routes qui vont être accessibles.

4070

Nous avons une expérience à SM-3 où nous avons justement mis à la disposition des gens du bois pour la récupération. Ce bois est toujours là, personne est venu le chercher, et on les informe!

4075

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'ils ont des routes pour y aller?

4080

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Oui, il y a des chemins pour y accéder.

4085

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

Merci beaucoup.

4090

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et j'imagine que si on en coupe du bois, il y en aura des routes, des chemins qui vont donner accès!

4095

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN :

Ah, si on en coupe, oui.

JEAN FOSTER

4100

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Jean Foster s'il vous plaît. Bonsoir monsieur.

4105

PAR M. JEAN FOSTER :

Bonjour. Moi, ce serait juste une question pour savoir, je suis dans le territoire, juste à côté du lac Amariton.

J'ai ensemencé des lacs. Est-ce que, quand le monde, huit cents (800) personnes vont arriver, si tout le monde va pêcher dans les cinq kilomètres (5 km) autour du camp, dans à peu près un an, il y aura plus rien.

4110

Est-ce l'Hydro, quand ils vont partir, que le monde va être parti, est-ce qu'ils vont remettre ce qui était là?

PAR LA PRÉSIDENTE :

4115

Monsieur Arnaud, il est évident que l'arrivée de huit cents (800) travailleurs, ça va exercer une pression sur l'activité de la pêche?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4120

Bien, je pense que c'est un très beau problème à soumettre à un de nos comités de liaison qui va être mis en place dès le début du chantier. Puis je pense que si on est capable, avec monsieur Foster, de délimiter exactement les emplacements où vous avezensemencé et qu'effectivement, c'est la pêche miraculeuse, on va devoir faire quelque chose en partant si on a été pêcher tous les poissons.

4125

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc vous vous engagez...

4130

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Je pense que si nous vidons un lac qui a été ensemencé par un utilisateur privé, on se fera un devoir de remettre du poisson dans ce lac.

4135

PAR M. JEAN FOSTER :

Merci.

4140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Foster.

4145

KARL FORTIN

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Karl Fortin.

4150

PAR M. KARL FORTIN :

Bonjour madame la Présidente. Ma question est de savoir, sur le territoire de sécurité que l'Hydro va demander lors des travaux, concernant la chasse, c'est quoi le territoire qu'il demande?

4155

PAR LA PRÉSIDENTE :

4160 Lorsque vous allez réaliser des travaux, bien sûr c'est toujours au conditionnel, quelles seront vos intentions, comment projetez-vous d'assurer la sécurité – pas comment assurer la sécurité, mais quel est le périmètre que vous allez devoir exiger en ce qui concerne la chasse?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4165 Je vais d'abord répondre d'une façon générale à la question. Je pense que, comme nous l'avons dit, il est essentiel d'assurer la sécurité dans la zone des travaux.

4170 La zone des travaux, comme on l'a définie, on va commencer par en haut, c'est la zone du lac Sainte-Anne où il va y avoir des travaux pour l'arasement du barrage. C'est la zone de la prise d'eau, c'est la zone des galeries d'accès à la galerie d'amenée. C'est la zone de la centrale et c'est la zone du barrage.

4175 Je pense que toutes ces zones vont être des zones qui vont être en effervescence, et je pense pas que c'est les zones que vont choisir de préférence les chasseurs, parce qu'il y aura plus de gibier ou pratiquement plus d'animaux qui seront en attente ou en hibernation.

Donc en principe, pas en principe, disons que de façon systématique, toutes les zones de travaux vont être prohibées à la chasse pendant la période des travaux.

4180 Pour ce qui est de la limite de cette zone, je pense que nous allons choisir des zones similaires à celles que nous avons établies à Sainte-Marguerite. Alors je pourrai obtenir les chiffres exacts de Sainte-Marguerite, mais je pense que dans un contexte de gros bon sens, on va, nous Hydro-Québec, on va exiger que d'abord, les gens ne s'approchent pas à plus de quelques centaines de mètres des installations. Et on va aussi, je ne sais pas si c'est le cas, j'improvise un peu, mais je pense qu'on aimerait que les chasseurs, on puisse les voir s'ils arrivent.

4185 Alors voilà à peu près. Mais si j'ai des informations complémentaires de la part du chantier de Sainte-Marguerite, je me ferai un devoir de vous les communiquer.

4190 Ah, ça y est, je l'ai!

PAR LA PRÉSIDENTE :

4195 C'est aussi vite qu'Internet!

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4200 Bien, c'est plus rapide. Deux kilomètres (2 km) autour des principales installations du chantier, donc dans un rayon de deux kilomètres (2 km) autour du barrage, deux kilomètres (2 km) autour de la centrale.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4205 Ça répond à votre question, monsieur Fortin?

PAR M. KARL FORTIN :

4210 Oui, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4215 Merci.

ANDRÉ SIROIS

PAR LA PRÉSIDENTE:

4220 Monsieur André Sirois. Rebonsoir.

PAR M. ANDRÉ SIROIS :

4225 Rebonsoir. Comme monsieur Arnaud disait, pour la perte de jouissance puis tout ça, là, ça il y en avait pas de cas, quand monsieur Croft a venu. Ça, c'est un point que je voulais apporter.

4230 Puis s'ils décident de faire le chemin, je veux savoir quand ils vont le faire, si c'est après leur chantier, après quatre (4) ans, on va être quatre (4) ans tranquille au moins. On va toujours sauver ce bout-là, et après ça, on verra.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4235 Alors on se rappelle que monsieur Sirois a un chalet, le chalet 17...

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4240 Avec une belle terrasse!

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4245 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Et il craint pour sa terrasse. Donc oui, écoutez, je peux pas actuellement vous donner une date fixe fixe, mais c'est bien évident que le chemin, on va le faire dès qu'il y aura la problématique du non-accès. Donc on va parler de la période de mise en eau.

4250

Donc c'est vers, au début de 2005.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4255

Donc c'est quatre ans et demi (4 ½) après le début des travaux?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4260

C'est ça. Mais je dis bien qu'en ce moment, nous sommes en train de prospector. Ce n'est pas arrêté.

PAR M. ANDRÉ SIROIS :

4265

La prospection, on en entend parler à l'usine par des plombiers qu'eux autres ont déjà établi, avec des gars d'Hydro qui ont monté en fin de semaine, que ça va être le chemin qui va être prioritaire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4270

Monsieur Arnaud nous dit que c'est pas encore arrêté. Mais monsieur Sirois sera tenu informé?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4275

Absolument.

4280

PAR M. ANDRÉ SIROIS :

4285

Puis pour le camp Périgny, il disait qu'ils passaient sur le barrage pour aller au camp Périgny, comme à aller à mon camp, c'est pas vrai. On passe pas sur le barrage, pour aller sur l'autre bord.

Nous autres, on suit le long de la rivière.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4290

Monsieur Arnaud!

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4295

J'ai fait une erreur. C'est un écart de langage, excusez-moi. C'est parce que j'aime beaucoup les crêtes de barrage! Alors j'ai pensé qu'on passait par là.

C'est juste, c'est la route qui longe, je m'excuse.

4300

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci monsieur Sirois de cette précision.

PAR M. ANDRÉ SIROIS :

4305

Merci.

MARCEL BOURQUE

4310

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marcel Bourque.

4315

PAR M. MARCEL BOURQUE :

Bonsoir madame.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4320

Bonsoir monsieur Bourque.

PAR M. MARCEL BOURQUE :

4325

Moi, j'ai un chalet au 20 kilomètre sur le chemin de la QUNO. Ça fait deux (2) soirs que je viens, puis on entend juste parler d'en haut, puis j'aimerais ça entendre parler d'en bas un petit peu, pour savoir quand est-ce que ça va commencer, les travaux puis tout ça!

4330

Si le tracé est défini, ça, ça m'inquiète bien gros. Mon chalet, la vitrine de mon chalet est à soixante-dix pieds (70 pi) du milieu de la chaussée!

PAR LA PRÉSIDENTE :

4335 Vous êtes au kilomètre, je veux bien comprendre?

PAR M. MARCEL BOURQUE :

4340 Le kilomètre 20.

PAR LA PRÉSIDENTE :

De la route?

4345 **PAR M. MARCEL BOURQUE :**

Oui. J'aimerais ça entendre parler de ça un peu, là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4350 Vous voulez savoir quand les travaux vont commencer?

PAR M. MARCEL BOURQUE :

4355 Bien, j'aimerais ça savoir le tracé, quand il va être défini vraiment, quand est-ce que ça va sortir, pour savoir, voir si je vais être exproprié, si je vais être tassé. J'ai eu des contacts déjà, mais il y a rien de sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4360 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4365 Oui, Michel Gaudette va répondre à cette question.

PAR M. MICHEL GAUDETTE :

4370 Pour le début des travaux, le début des travaux sur la route vont se faire dès l'obtention du deuxième décret et vont durer de l'ordre de quinze (15) mois, comme indiqué dans notre rapport.

4375 Pour le tracé, on est en train de travailler sur l'ingénierie de détail pour préciser tous les travaux qu'on a à faire.

On compte utiliser le maximum possible de la route déjà existante, s'il y a pas de corrections à faire sur les courbes ou sur les profils, tout ça. Et si à l'endroit où le chalet de monsieur est, c'est un endroit où il y a pas besoin d'être bougé, ça va être la route où elle est actuellement qui va être améliorée bien entendu et qui va être asphaltée.

4380

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que je comprends qu'il n'y aurait des corrections que là où il y a des courbes? Si monsieur est dans un chemin droit, ça risque d'être la même route ou si c'est hypothétique, là?

4385

PAR M. MICHEL GAUDETTE :

Il va y avoir des corrections à certaines courbes, pas nécessairement toutes les courbes. On a indiqué dans notre rapport qu'il y a des secteurs qui sont assez difficiles.

4390

Le kilomètre 20 se situe près de ces secteurs-là. Et on va possiblement, en fonction de l'examen qu'on est en train de faire, quelquefois utiliser la route, le tracé actuel de la route Sainte-Anne, et mettre une restriction au niveau de la question de vitesse, parce qu'on n'aura pas un profil qui permet d'aller trop rapidement.

4395

Donc il va quand même y avoir une amélioration, mais ce secteur-là est plus problématique, on est en trait de procéder à l'étude.

4400

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et dans la mesure où des correctifs doivent être apportés et qu'il y a des résidences à proximité de la nouvelle emprise de la route, quelles sont les mesures qui sont prises par Hydro-Québec pour la compensation? Est-ce qu'il y en a d'abord?

4405

PAR M. MICHEL GAUDETTE :

Oui. Les mesures, c'est l'acquisition ou le déplacement de chalets avec négociations avec le propriétaire. Donc c'est un processus où, à un moment donné, je prends un exemple, disons si la route passe sur l'habitation du monsieur, à ce moment-là c'est soit l'acquisition, soit le déplacement. C'est à examiner avec des négociations avec la personne.

4410

PAR LA PRÉSIDENTE :

4415

Il faut que la route passe sur le terrain, empiète le terrain?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

4420 Exactement. Il faut qu'il y ait preuve d'une gêne véritable.

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4425

PAR M. MARCEL BOURQUE :

4430 Moi, il y a vraiment preuve, il y a eu des approches déjà, mais c'est parce que j'ai pas de nouvelles depuis décembre, puis on est inquiet. On va au chalet à toutes les fins de semaine en motoneige, puis on est bien bien inquiet.

J'aurais aimé ça en savoir plus un petit peu. Puis en passant, un petit commentaire!

4435 Il parlait tout à l'heure, monsieur Arnaud, que nous autres, les utilisateurs, on paie à chaque année pour l'entretien du chemin. On a une association, puis il y a une barrière, puis ça nous coûte, je pense que c'est cinquante-cinq dollars (55 \$) à chaque printemps. Puis quand on a de la visite, bien, le monde eux autres, ils paient un droit d'accès volontaire. Mais on paie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4440

À partir du kilomètre 0?

PAR M. MARCEL BOURQUE :

4445 Oui, on paie, il y a une barrière au kilomètre 0, puis on paie pour l'entretien. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur.

4450 Alors avec cette intervention, cette dernière intervention, on met fin à cette soirée. On vous remercie de votre participation et on vous invite demain à compter de quatorze heures (14 h), il y a un changement, à compter de quatorze heures (14 h), à traiter de la justification du projet.

Merci et bonne nuit.

4455

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{ER} FÉVRIER 2001
À QUATORZE HEURES (14 H)

4460

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

4465

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.